

PANEL I

**Bilan de la mise en œuvre des instruments juridiques ayant mis
fin aux rebellions passées et la préparation des futures
négociations
(Cadre et instruments de négociation)**

CE QUI EST ATTENDU

Le panel I présentera les différents instruments juridiques ayant mis fin aux rebellions passées (explication de la lettre et l'esprit des accords et leurs motivations). Il s'agit des Accords de Tamanrasset (1991) ; du Pacte national de 1992 ; des Accords d'Alger (2006). Il sera fait le bilan de leur mise en œuvre des accords en vue de tirer les leçons pour les négociations futures. Dans cette perspective, compte sera tenu des nouveaux instruments juridiques qui ont vu le jour à la faveur de la rébellion de janvier 2012, notamment l'Accord-cadre et les différentes résolutions de la CEDEAO, la feuille de route du Gouvernement de Transition. Le panel proposera les modalités, les instruments et les thématiques des négociations selon la vision du COREN.

Panélistes, modérateurs et experts contributeurs annoncés et/ou souhaités (inscrivez-vous, la liste n'est pas exhaustive)

Chef du panel : M. Seydou TRAORE, Ancien Ministre ;

Rapporteur : Dr. Naffet KEITA;

Membres : Zeidan Ag SIDALAMINE ; Ibrahim Assihanga MAIGA ; Abdrhamane CISSÉ; Ousmane SY ; Kalilou Sidibé ; Akory Ag Iknane ; Zahaby Ould Sidi Mohamed ; M^{me} Mathias Irène NOBIME ; Djibrilla B. TOUNKARA, Nouhoum YATTARA ; Mamadou DIAGOURAGA ; Méti Ag Mohamed Rhissa ; Babahamane Agaly MAIGA ; Hassane Sidi TOURE ; Mohamed Ag Mahmoud dit Akliny; Me Harouna M. TOUREH; Mahamane Alassane MAIGA; M^{me} ZOURE Fadimata MAIGA; Ibrahim Abba KANTAO; Sidi Mohamed Ag ICHRACH; Hamidou ONGOIBA; Tiébilé DRAME; M^{me} Saima Issa MAIGA; M^{me} TOURE Coumba MAIGA; Me Abdoul Wahab BERTHE; Me Abdoulaye Garba TAPO; M^{me} Aminata Dramane TRAORE; D^r Mariam Djibrilla MAIGA; M^{me} MARIKO Korotoumou THERA; M^{me} Fatoumata MAIGA; Abdoulaye Idrissa MAIGA; Mohamed Lamine HAIDARA; M^{me} Fatoumata Siré DIAKITE; Mohamed Ag Erlaf; Boncana Ibrahim; Youba Ould Massoud Baby; Amadou Abdoulaye Cissé dit Adiadjé; Abdou Idrissa MAIGA; Alassane DRAME; Mahamane Boubou; Diabri Abdoulaye; Alhader Amadou; Oumar Arboncana MAIGA; Moussa Hari MAIGA; Bouba DIALLO; Yacouba Mamadou MAIGA; Mohamed Lamine MAIGA; Tajouden SAMAKE; Amadou Daouda DIALLO; Ossad Alher Ag Waerzagane (Kidal); Oumar Ag Telfi; Moussa Ag Intazoume, etc.

Organismes et/ou experts d'appui indépendants

Aide de l'Eglise Norvégienne ; AMDH/FIDH ; Amnesty International ; Union Européenne (un expert juriste et un parlementaire) ; CEDEAO/UA Algérie ; Mauritanie ; Niger; Burkina Faso

Note analytique du panel

En suivant dans la longue durée, les différentes révoltes et rébellions dans les régions du nord du Mali, nous nous rendons compte qu'elles sont advenues dans des contextes particuliers et assez instructifs dans la recherche de solutions durables.

En termes de repères et partant des révoltes et rébellions dites contemporaines à savoir celles qui ont émergé dans le Mali indépendant, la récurrence de ces phénomènes est à lier avec l'état de constitution et de croissance de l'Etat contemporain au Mali qui informe également les **différents instruments juridiques ayant mis fin aux révoltés et rebellions passées et la préparation des futures négociations (cadre et instruments de négociation)**.

Toutes les révoltes et rébellions ont éclaté quand l'Etat moderne était soit en construction, soit en mutation et en transition :

- **1963-1964** : la révolte éclata dans un contexte de **construction de l'Etat moderne** socialiste mono partisan qui a revu à la hausse les taux d'imposition fiscale. Les fondements du nouvel Etat-nation dont l'idéologie socialiste était en passe d'être appropriée par la hiérarchie militaire en phase avec l'idéologie de l'US RDA expliqua le choix du tout militaire comme mode de règlement de la révolte ;

- **1990 : l'Etat était en mutation** du fait des revendications politiques intérieures tendant à l'instauration de la démocratie et du multipartisme. Cette rébellion partageait en partie les objectifs ayant trait à la gouvernance publique et l'intégration des groupes ethnoculturels Touareg et Arabes dans le corps d'Etat. Très tôt, des instruments politiques furent dégagés en vue de la juguler : **l'Accord de Tamanrasset** signé le 06 janvier 1991 n'a jamais été appliqué du fait du coup d'Etat du 26 mars 1991.

Le **Pacte National**, négocié sous l'égide de l'Algérie après plusieurs rencontres, a été signé le 11 avril 1992 à Bamako. La signature du Pacte National a été précédée par la tenue de la Conférence nationale (du 29 juillet au 12 août 1991) et les rencontres techniques (Ségou¹ et Mopti²). Cet accord advient à la veille de la tenue du second Tour de la première élection présidentielle, démocratique et multipartite ;

- **1994-2000** : de séries de révoltes et de désertions éclatèrent à la suite du retard enregistré dans l'application du Pacte National et de la frustration de certains groupes ethnoculturels des régions du Nord du pays. Ces mouvements ont la particularité d'éclater à la veille des élections générales et locales et dans des contextes de tensions sociopolitiques (affaire de la tontine dite de Badiallo et l'avènement du COPPO³) à la veille du renouvellement du mandat du Président (une situation de fragilité du régime). Ces révoltes ont été gérées politiquement sans accord explicite de la part de l'Etat par l'érection de nouvelles Communes dans les Cercles de Ménaka (Alata) et de Tinessako (Intadjédit);

- **2006** : la rébellion de l'Alliance pour la Démocratie et le Changement (ADC) consécutive à la gestion préférentielle de l'Etat pour les tribus intermédiaires aux dépens de certaines notabilités de Kidal et d'autres grandes tribus Touareg et Arabes; l'omniprésence des *Kel*

¹ Du 25 au 27 novembre 1991.

² Du 16 au 18 décembre 1991.

³ Collectif des Partis Politiques de l'Opposition.

Affala (Ifoghas) dans les postes électifs nationaux et locaux en l'absence de toute transparence, d'équité et de liberté dans le choix des élus.

Même la signature de l'Accord d'Alger n'a pas pu mettre en berne les clivages sociaux et les reconfigurations tribales dans l'*Adagh des Ifoghas* (Kidal). Ce sont les suites de cette rébellion qui informèrent et amplifièrent celle récente de 2012 ;

- **2012** : à la différence de toutes les autres rébellions et révoltes qui n'avaient point d'idéologie explicite, celle du MNLA est séparatiste avec une direction politique et une branche armée. Elle intervient dans un contexte où nombre de tribus tentent de s'affranchir du joug des hiérarchies tribales et la volonté implicite des groupes organisés à désétatiser les régions du Nord du pays en vue de développer des activités illicites. Cette situation advient après quatre (4) mandats de cinq (5) ans de régime démocratique avec des fortunes diverses en matière d'alternance, de gouvernance, d'efficacité des cadres partisans et de prolifération de candidatures indépendantes de personnalités fortes, le Mali se préparait à organiser de nouvelles élections générales à partir du 29 avril 2012 aux termes desquelles, les mandats du Président de la République et des députés devaient être renouvelés, sur fond de projet de réforme constitutionnelle et d'une nouvelle rébellion circonscrite dans les régions Nord (Tombouctou, Gao et Kidal) consécutivement au retour de corps habillés, d'origine malienne pour certains, qui étaient enrôlés dans l'armée de la Jamahiriya Arabe Libyenne Socialiste par Kadhafi. Survint, entre temps, le coup d'Etat du 22 mars 2012 qui favorisa une incursion victorieuse des troupes rebelles, islamistes, djihadistes, terroristes, narcotrafiants et séparatistes qui contrôlent, à ce jour, près des 2/3 du territoire national et dont certains ont proclamé unilatéralement l'indépendance précisément pour cette partie septentrionale avant se voir débouter par des groupes narcotrafiants, islamistes et djihadistes.

Le décor suivant fait ressortir davantage les errements de l'Etat et de la crise du patriotisme et du nationalisme.

Dans la recension des causes des différentes révoltes et rébellions, l'Etat semble apparaître comme étant à la base de tous les soubresauts. Or, il s'avère que ce sont des « citoyens » maliens qui prennent des armes pour s'attaquer aux institutions et détruire les réalisations socio-économiques financées par l'Etat ou par endettement auprès des PTF. Il y a lieu donc de réfléchir sur les concepts de patriotisme, de nationalisme, de citoyenneté chez les populations maliennes.

Une réflexion fine doit être menée sur la manière dont ces populations « disent » ou « vivent » le « roman » national.

Ces réflexions exigent une ré-interrogation des concepts comme l'Etat, le gouvernement perçus comme essentiellement gérés par des « gens du Sud » opposés aux « gens du Nord ».

De telles constructions ou « découpages maillages » transfigurent les rapports sociaux en plus de la distance physique qui existe entre le centre des décisions étatiques et les populations vivant aux lisières du Sahara et du Sahel ; à cela, il ne faut pas perdre de vue l'approche singulière adoptée par les premiers responsables du pays de faire des anciens chefs rebelles leurs interlocuteurs dans un contexte de mutation ou de transformation des chefferies locales traversées également par des luttes de positionnement dans un environnement largement secoué par divers intérêts et enjeux locaux, régionaux et géostratégiques internationaux.

Les panélistes sont invités à tenir compte de l'avis et de la position des minorités chrétiennes et des Touareg « noirs » des régions du Nord du Mali.

L'exigence d'une évaluation du Pacte National, des structures ad hoc (PAREM, CAR-Nord, ADIN, ADN et PSPSDN) et autres projets de développement des Régions du nord du Mali s'impose.

Dans un tel contexte, il faut être attentif aux conséquences des modalités de la reconstruction de l'Etat. Celui-ci sera reconstruit, soit sur la base de la 3^e République actualisée, soit sur un fondement fédéraliste, soit enfin, sous la forme d'une République Islamique. Quelle que soit la forme à retenir, toute négociation de sa souveraineté dans les régions du Nord du pays et les avatars du nationalisme¹ doivent de cesser. Ou encore de la création des conditions pouvant permettre à l'armée d'investir les régions occupées et l'ouverture des conditions d'un dialogue inclusif en vue de la gestion des «identités meurtrières», du voisin et l'immigré ou l'image de l'autre par exclusion². Tout de même, les prises d'otages et le réarmement de l'AQMI et leur impact sur les actions des partenariats régionaux et internationaux inquiètent. C'est dans les interstices de ce nouveau contexte que la gouvernance démocratique, politique, socio-économique et des entreprises doit être réactualisée.

La situation actuelle dans laquelle se trouvent les Régions du nord du Mali n'est pas spécifique à ces seules Régions, il s'agit d'un problème national de gouvernance démocratique, de sécurisation, de protection des personnes et des biens ainsi que de développement.

Le panel I se prononce pour :

- ✚ un seul Etat indivisible : la République du Mali doit rester laïque et démocratique ;
- ✚ une seule Nation fondée sur le respect de ses diversités culturelles, linguistiques et géographiques ;
- ✚ une seule armée : Armée nationale et républicaine ;
- ✚ un but : le développement du pays à travers le dialogue, la justice sociale, la bonne gouvernance et la responsabilité.

Cependant, il y a urgence à approfondir le processus actuel de démocratisation et de décentralisation en recherchant à associer davantage les chefferies traditionnelles et de gestion des espaces ressources. Toutefois, les missions régaliennes de l'Etat ne doivent faire l'objet d'aucun transfert.

¹ Modèle développé en Europe et en Amérique au XIX^e siècle, étendu à l'Asie et à l'Afrique au XX^e siècle, l'Etat-nation demeure un cadre de référence, mais il ne se présente plus comme le seul moyen de cohésion sociale sur un territoire donné. D'autres formes d'appartenance et de communauté sont en mouvement, soit dans le cadre d'espaces transnationaux, polyethniques et multiculturels, soit par suite de phénomènes de fragmentation et de déconstruction interne. Entre le local et le global, il serait opportun, au niveau national, de soumettre à une analyse serrée les nationalismes, anciens et nouveaux, du XXI^e siècle.

² Le phénomène de l'exclusion est un problème majeur de nos sociétés condamnées à vivre ensemble. Qu'il s'agisse de l'autre le plus proche – le voisin territorial - ou le plus lointain, mais devenu tout proche par le fait des mouvements migratoires – l'immigré, les formes et les modes d'hostilité, de rejet, parfois de conflit, sont multiples, aggravés par la pauvreté et le sous développement. Ici, encore, l'exigence de l'interdisciplinarité serait bienvenue pour démontrer les mécanismes des préjugés, pour étudier les sources des conflits et pour dégager les processus de formation du lien social et de la résilience au bénéfice d'une culture de la paix.

Par ailleurs, les acteurs des différents processus de négociation des conflits doivent renoncer au recours à la violence armée comme moyen de revendication, auquel cas ils répondront de leurs actes.

En outre, tous les auteurs des crimes commis doivent répondre de leurs actes devant les juridictions compétentes et cela quelles que soient les formes des négociations futures en vue de juguler toutes formes d'impunité.

Enfin, il y a nécessité d'une appropriation de la culture de l'Etat et de la responsabilité citoyenne, gage d'un « commun-vouloir-vivre ensemble » sur le même territoire et d'une vision partagée du caractère républicain, laïc et démocratique de l'Etat.

Pour ce faire, il importe que les populations des Régions du nord du Mali dans leur diversité et celles qui y résident encore soient associées aux processus des négociations, de construction et de maintien des liens sociaux et de résilience.

Profil des négociateurs (trices)

La Commission Nationale aux Négociations doit représenter la diversité ethnoculturelle du Mali.

En outre, Doivent faire partie de cette Commission, les représentants des associations de promotion des droits humains et culturels (TEMEDT, Guina Dogon, Tabital Pulaku, ZASYA-Lasal Taray, Alkarama entre autres) et les ONG en activités dans les Régions du nord du Mali. Par ailleurs, il est nécessaire d'associer les mouvements d'autodéfense au processus de négociation.

La Commission des négociateurs (trices) doit répondre aux critères suivants :

- hommes et femmes jouissant pleinement de leurs droits civiques, ayant assumé de hautes fonctions dans la gestion des affaires publiques ;
- aucune ambition pour des postes électifs les cinq années suivant la fin des négociations ;
- bonne connaissance du Mali et des communautés du nord du Mali ;
- conception laïque avérée de la gestion de la République.

PARTIE I:
Bilan des instruments juridiques ayant mis fin aux révoltes et rébellions passées

Rébellion de 1905 – 1916

- **Principales causes évoquées (causes sous-jacentes ou officiellement omises, clichés véhiculés sur les communautés de part et d'autres)**
 - ✓ La lutte contre la présence du colonisateur et de son mode de gestion administrative (à Takoubaou en 1894, sur le fleuve Niger en aval de Tombouctou en 1897, Tombouctou, Gao, Kidal en 1897; Aderamboucanear (Menaka) le 09 mai 1916;
 - ✓ Les représentations et la stéréotypie du Touareg dans les romans coloniaux¹.

- **Principales figures des différentes rébellions et leur parcours²**
 - ✓ Chef nationaliste Kel Antessar N’Gouna, assassiné en novembre 1898;
 - ✓ Amenokal Firhoun , chef de la Confédération des Ouelleminden, dotée de légitimité historique et populaire, assassiné le 25 juin 1916;
 - ✓ Alla Ag Albacher (Adrar des Iforas) et son fils Mohamed exécutés le 15 juillet 1954.

- **Moyens et instruments de gestion de la rébellion**
 - ✓ Répression par le colon et son point culminant a été la mise à mort de Firhoun et toute l’histoire mémorielle qui tourne autour de sa décapitation par les supplétifs Peul du Niger.

- **Engagements clés, acteurs et résultats attendus**
 - ✓ Convention de Bourem du 15 septembre 1907 qui a consacré la création l’autonomie des Ifoghas de l’Adagh des Ouelleminden de Fihrun. Il est dit que “*l’Adagh sera laissé aux Ifoghas et à ceux qu’il plaira aux français d’y installer*”, Chef de Bataillon Laverdure, Commandant de la Région de Tombouctou dixit.

- **Résultats atteints**
 - Positifs :** Fin des hostilités
 - Négatifs :** Perte en vies humaines, rancœur contre les groupes ethnoculturels composant les supplétifs de l’armée coloniale.

- **Causes des résultats négatifs**
 - ✓ le caractère inhumain et barbare de la colonisation;
 - ✓ le colonisé n’était pas perçu comme un être humain à part entière;
 - ✓ les préjugés sur les Touareg tels que cela apparaît dans les écrits de colons et de missionnaires;
 - ✓ l’intérêt géostratégique du Sahara comme réserve de ressources minières et aussi comme base militaire pour contrôler les zones entre le Sahara et la méditerranée, notamment l’actuelle Algérie.

- **Perspectives et moyen de réalisation des engagements non tenus**
 - ✓ la répression était la seule solution envisagée en vue de renforcer le pouvoir colonial et maintenir le pouvoir de la France sur le Sahara.

¹ Auteur, *Tombouctou la mystérieuse*, Lieu et Maison d’édition, année de publication, pp. 260-261.

² Extraits de " De la Question Touareg au problème du Nord Mali : Ma part de témoignage"; Zéidane Ag Sidilamine, Homme de culture et chercheur malien

Révolte de 1963-1964 (qui n'était pas une rébellion)

Déjà à la veille de l'indépendance, les processus de construction et de consolidation du nouvel Etat-nation ont fait le lit pour une révolte contre les autorités du Mali indépendant après les massacres consécutives à Sakoïba et les révoltes des Bambara du BéléDougou.

- ✓ veillétes de certaines chefferies Touareg, Arabes et Songhoy de voir créer une entité distincte du territoire du Soudan français¹;
- ✓ vote par l'Assemblée Nationale française de la loi n°57-27 du 10 janvier 1957 portant création de l'OCRS²;
- ✓ Création du Ministère du Sahara le 13 juin 1957;
- ✓ 30 mai 1958: une lettre d'un chef de la de tribu Kel Antassar est adressée au Général De Gaulle pour rattacher les regions du Nord du Mali au Sud de l'Algérie en vue de rester sous administration française.

Les principales figures de cette contestation sont des chefs traditionnels Touareg, Arabes et Songhoy.

Les moyens et instruments de gestion de cette contestation naissante ont été:

- ✓ la persuasion à l'intérieur des communautés arabes, touareg et songhoy par des leaders rattachés à l'idée d'un seul pays³;
- ✓ l'opposition de la France de faire de l'OCRS une entité politique distincte ou un Etat à part entière⁴.

¹ Mohamed Ali Attaher Ansari et le cadî de Tombouctou, se sont insurgé contre certaines décisions prises par l'Assemblée Territoriale du Soudan : "Nous les blancs du Soudan (Touareg, Maures, Berabich), nous n'accepterons jamais d'être placés sous le commandement des Noirs (Bambaras, Sonrhâï), qui sont nos esclaves. Nous ne pouvons admettre que les dirigeants noirs fassent établir un recensement des Bellah et des Harratins, ceci dans le but de les séparer de nous". Extraits notes de Ibrahim Assihanga Maïga.

² L'OCRS dont l'objet est la mise en valeur, l'expansion économique et la promotion sociale des zones sahariennes de la République Française et à la gestion de laquelle participent l'Algérie, la Mauritanie, le Soudan, le Niger et le Tchad. Les limites qui devaient être précisées après consultation des Assemblées des Territoires intéressés, auraient permis à l'OCRS devait exercer son autorité sur : deux Départements de l'Algérie (Saoura et Oasis) ; trois Cercles du Soudan (Goundam, Tombouctou, Gao) ; deux Cercles du Niger (Tahoua et Agadez) ; trois Centres du Tchad (Ennedi, Bornou, Tibesti). Extraits Zeïdane AG Sidilamaine.

³ Des Touareg soudanais ont également dénoncé La Lettre Ouverte du 30 Mai 1958 au Général De Gaulle, Président de la République Française demandant l'autonomie au profit des populations de la Boucle du Niger ou leur rattachement à la République Française en optant pour le rattachement administratif au Soudan devenu République du Mali, le 22 septembre 1960. En octobre 1959, la délégation du Gouvernement soudanais conduite par Monsieur Madeira Keita se rendit à Kidal pour s'assurer du choix de l'Indépendance par les populations de l'Adrar des Iforas. Les 07 Chefs de Tribu de l'Adrar des Iforas ont choisi à l'unanimité l'Indépendance du Soudan ainsi que les autres Chefs de Tribu de Gao et Tombouctou. Par ailleurs la loi 59-68 du 30 décembre 1959 portant organisation des fractions et conseils de fraction au Soudan a déterminé les missions de la chefferie d'où les craintes exprimées par des chefferies traditionnelles sur leur éventuelle exclusion dans la gestion administrative des affaires locales. Extraits Zeïdane AG Sidilamaine.

⁴ Le Ministre français de l'intérieur lors du 3^e congrès de l'USRDA, déclarait : « *Nous approuvons pleinement le Soudan en tant qu'organisation économique permettant l'exploitation à grande échelle des richesses sahariennes. Il va de soit que la nature même de ces richesses sahariennes exige des capitaux considérables et la mise en œuvre de techniques poussées qui ne sont pas à la portée des Territoires riverains du Sahara. En revanche, nous sommes contre la thèse tendant à faire du Sahara une entité politique et administrative qui soit rattachée directement à la métropole, soit constituée en un territoire à part. Nous n'acceptons pas de détacher du Soudan des Territoires qui lui sont propres. Nous ne voulons pas non plus que l'OCRS exerce une autorité*

La révolte de 1963 ou la révolte d'Illadi Ag Alla Albachar à Kidal

- **Principales causes évoquées (causes sous-jacentes ou officiellement omises, clichés véhiculés sur les communautés de part et d'autres)**

L'élément déclencheur de la révolte a été la mort d'un guide touareg des patrouilles françaises par le :

✓ refus du principe de l'égalité des hommes qui heurtait les prérogatives des autorités coutumières et les dépossédait de leur pouvoir de décision au niveau local¹;

✓ refus de l'organisation moderne de la gestion de la nouvelle République sous une idéologie socialiste, avec un état central fort, un parti unique (payement des impôts et taxes à l'Etat, Etat propriétaire de toutes les terres, une économie monétarisée, dirigiste qui cherche à annihiler le commerce traditionnel ou une 'économie de la contrebande²;

✓ l'appropriation et l'amplification des clichés du colon à l'égard du touareg d'où le développement d'une crise identitaire, voire une césure entre les gouvernants et les populations des régions du nord.

- **Principales figures des différentes rébellions et leur parcours**

✓ Illadi Ag Alla Albachar

directe, politique et administrative sur le territoire soudanais. Nous restons opposés à toutes délégations de pouvoirs, toutes nominations, toutes délimitations de frontières, toutes mesures tendant à faire de l'OCRS une entité politique distincte », in : l'Essor n° 2640 du 19 Novembre 1957. Voir également Naffet KEITA, « De l'identitaire au problème de la territorialité. L'OCRS et les sociétés Kel Tamacheq du Mali », in : GEMDEV et Université du Mali (éds.), *Mali - France. Regards sur une histoire partagée*, Bamako/Paris : Donniya et Karthala, 2005, pp. 91-121.

¹ **Extrait de l'intervention du Président Modibo Keita à Alger le 21 Aout 1964 après la première rébellion touareg (il expliquait les causes de la rébellion selon la vision de l'US RDA) :** « *Le troisième facteur qui a surgi après notre indépendance, c'est qu'en raison de notre opinion, nous avons tenu à éliminer tous les vestiges de la féodalité dont l'aspect le plus inacceptable comme système était une forme de déguisée de l'esclavage et de l'exploitation des populations par les féodaux. Enfin, le quatrième point, c'est que ces populations nomades, précisément celles de l'Adrar des Iforas, vivaient en marge de la Société Malienne et n'étaient pas accessibles à notre opinion d'une Nation Malienne s'étendant du Sud de l'Algérie aux limites avec la Haute Volta, la Côte d'Ivoire et la Guinée au Sud. (...).*

D'autre part, l'exercice et l'édification économique d'un jeune pays devenu indépendant imposent à chaque citoyen des charges qui sont en proportion avec ses moyens. Or, les nomades de cette région avaient été habitués à vivre en dehors de toute réglementation ; c'est vous dire en d'autres termes qu'ils ne payaient pas d'impôts. Donc, lorsque la République a été proclamée et que notre Parti l'US RDA au cours de son congrès du 22 Septembre 1960 a opté pour l'option socialiste de notre économie, nous avons en priorité mis un terme au système du servage, liquidé la féodalité dans les régions du Sud où les populations sont concentrées, et soumises à un contrôle de Conseil de Fraction et de Tribu les chefs de fractions et de tribus. Les membres des conseils de la Fraction et de la Tribu, étant élus par l'ensemble de la population de la Fraction ou de la Tribu, le Chef de la Fraction ou de la Tribu ne peut rien décider sans qu'au préalable il y ait l'accord d'une majorité du Conseil de la Fraction ou du Conseil de la Tribu » Notes Ibrahim Assihanga Maïga.

² **Extrait de l'intervention du Président Modibo Keita à Alger le 21 Aout 1964 après la première rébellion touareg :** « *"D'autre part, pour avoir un certain appui logistique tant au point de vue population qu'au point de vue approvisionnement, par la menace et par la terreur, ils ont rançonné certaines populations et obligé certaines fractions à les suivre en Algérie devant la poussée de nos forces de sécurité. Fort heureusement, grâce à la compréhension du Peuple et du Gouvernement algérien, ces rebelles, traqués par nos forces de sécurité qui les poursuivaient jusque dans les grottes, n'ont pas pu trouver sur le territoire algérien l'appui et la complicité sur lesquels ils comptaient pour pouvoir maintenir le foyer de leur rébellion* » Notes Ibrahim Assihanga Maïga.

- **Moyens et instruments de gestion de la rébellion**

- ✓ la répression par l'armée malienne aidée par l'Algérie²;
 - ✓ Visite des autorités politiques à travers le nord pour rencontrer les autorités traditionnelles.
- Engagements clés, acteurs engagés et résultats attendus**
- ✓ Ecrit de l'Amenokal des Ouelleminden à celui des Ifoghas pour accepter l'autorité du pouvoir de Bamako.

- **Résultats atteints**

Positifs

- maintien des communautés arabes et touaregs dans le Mali indépendant;
- la fin de la revolte après l'arrestation des responsables par les pays frontaliers et leur mise à disposition de l'État du Mali;
- la coopération Mali Algérie dans le cadre de la guerre contre la rébellion;
- renforcement du pouvoir d'État sur les régions Nord du Mali à travers la construction d'infrastructures socio économique et militaires

Négatifs

- les exécutions sommaires qui ont marqué la mémoire collective des de la communauté touareg de Kidal et préparer les esprits à l'acceptation d'une prochaine rébellion;
- transformation du cercle de Kidal en bagne et en zone militaire inaccessible sauf sur présentation d'un "sauf conduit" du gouverneur de Gao;
- la migration massive d'ex rebelles et leurs familles vers des pays voisins ou arabo-berbères pour se protéger et/ou apprendre le métier des armes pour une vengeance et la "libération de leur territoire".

- **Causes des résultats négatifs**

- ✓ le manque d'esprit republicain de l'armée et la prévalence de la seule expérience issue de l'exercice du métier des armes au sein d'une armée coloniale;
- ✓ des investissements dans les écoles et les centres de santé sans tenir compte des réalités socio-économiques des régions du nord, particulièrement Kidal qui s'est senti abandonné par l'État dans ses programmes de développement.

La génération des révoltes et rébellions des *Ishumar* des années 1990

- **Principales causes évoquées (causes sous-jacentes ou officiellement omises, clichés véhiculés sur les communautés de part et d'autres)**

- ✓ contestation de la forme centralisée de l'Etat et de l'absence de liberté démocratique et particulièrement celle des communautés à se prendre en charge;

- ✓ aucun devoir de mémoire officiel à l'endroit des victimes innocentes de part et d'autre de la rébellion de 1963-1964;

- ✓ absence d'un programme conséquent, ambitieux et cohérent de développement des régions nord du Mali dans le cadre d'un Schéma d'Aménagement du Territoire National, malgré les sécheresses récurrentes et les immenses potentialités naturelles de la zone;

- ✓ sous-représentativité, voire marginalisation des Touaregs et des arabes au niveau des postes de responsabilité de l'administration d'État. Cependant, le commerce et les activités économiques sont largement dominés par les communautés arabes et touaregs dans le nord tandis que les communautés noires sédentaires de la même zone ont pris d'assaut les hautes sphères de l'administration centrale eu égard à un niveau de formation très appréciable des ressortissants du nord;

- ✓ sécheresses récurrentes sans une réponse appropriée de la part du gouvernement qui a déstructuré la société et appauvri les populations dont nombre ont connu la honte des camps de réfugiés à l'extérieur du Mali;

- ✓ exacerbation du sous-emploi des jeunes suite au retour des migrants des décennies 70-80 et la sortie en grand nombre des premiers cadres touaregs et arabes des écoles supérieures au Mali et de l'extérieur;

- ✓ exacerbation des contestations des liens de dépendance entre fractions au sein des communautés arabes et touaregs suite au retour des migrants des décennies 70-80 et la sortie en grand nombre des premiers cadres touaregs et arabes des écoles supérieures au Mali et de l'extérieur¹;

- ✓ Affaiblissement et désorganisation de l'Etat central suite à des mouvements de revendication démocratique en Janvier - Mars 1991 suivi du coup d'Etat du 26 mars 1991.

¹ Naffet Keita, « L'Etat-nation Mali en crises ? » à publier dans *le Mali contemporain*, Editions Tombouctou, 2012 ; « Problématique des conflits et mécanismes de gestion des crises intra et interethnique en Afrique : l'exemple des « révoltes et rébellions » Touaregs au Mali en question », in : **Revista de POLITICA INTERNATIONALA (RPI)**, Annul III, Nr. XI-XII (Roumanie, Bucarest), 2008, pp. 94-115 ; avec Souleymane Diallo, « La problématique de la gestion du « retour » des migrants *Kel Tamasheq* du Mali dans les décennies 1980-1990 », in *Migration et accès aux ressources au Mali* (sous la dir. De Shaka Bagayogo & Naffet Keita, Dakar : Codesria, 2009) ; « De l'identitaire au problème de la territorialité. L'OCRS et les sociétés *Kel Tamacheq* du Mali », in : GEMDEV et Université du Mali (éds.), *Mali - France. Regards sur une histoire partagée*, Bamako/Paris : Donniya et Karthala, 2005, pp. 91-121.

- **Principales figures des différentes rébellions et leur parcours**

Les principales figures reconnues officiellement et ayant apposé leur signature sur les instruments juridiques ayant mis à la rébellion sont:

Iyad Ag Aghaly. Mouvement Populaire de l’Azawad (MPA). Il est à l’origine du déclenchement de la rébellion de 1990. Il regroupait les Ifoghas et alliés. Sa zone d’influence comprend le cercle de Kidal et la partie comprise entre Talataye et Ménaka..

Zahaby Ould Sidi Mohamed. Le Front Islamique Arabe de l’Azawad (FIAA) regroupant les Arabes et les Maures. Il avait pour zone d’influence les cercles de Bourem en 7^e région et toute la 6^e région. Ce mouvement a vu le jour à l’instigation des autorités de la seconde république qui entendaient par là l’opposer au MPA dont la composition est dominante Touareg. Zahaby Ould Sidi Mohamed en est l’un des animateurs. Certains membres avaient des positions radicales. Son entrée dans la rébellion fait suite à une bavure militaire dans le cercle de Goundam en 1991 sur des communautés arabes.

Abderhamane Galla. Secrétaire Général de L’Armée Révolutionnaire de Libération de l’Azawad (ARLA) qui regroupe les Touareg Imghad et Ichindaharène et sa zone d’influence comprend le nord du cercle de Kidal, les arrondissements de Tidermène, d’Andéramboukane (cercle de Ménaka), de Djébock sud (cercle de Gao), le Gourma et le sud de la région de Tombouctou. Toutefois, Sidi Mohamed Ag Ichrach joue un rôle important au sein de ce mouvement. Le Colonel-Major El Hadj Gamou est issu de ce mouvement.

Zeidan Ag Sidalamine (Secrétaire Général) et Rhissa Ag Sidi Mohamed (chef militaire) sont les chefs de file du **Front Populaire de Libération de l’Azawad (FPLA)** qui regroupe les Chamanamas de la région de Gao et les Kel Antassar de la région de Tombouctou. Ce mouvement est armé par Zeidan Ag Sidalamine et par Rhissa Ag Sidi Mohamed qui en est le chef militaire. Ce dernier, après une période de dissidence s’est complètement éclipsé. Officiellement depuis la fameuse rencontre du 15 janvier 1995, ce mouvement n’a plus mené des actions sur le terrain. Mais certains responsables militaires, intégrés dans l’armée régulière se sont toujours manifestés auprès de responsables dissidents du MPA (Fagaga et Bahanga).

D’autres mouvements à bases tribales ont vu le jour tels que :

- **Le Front National de Libération de l’Azawad (FNLA)**, base autonome essentiellement composée de Daoussahak ;
- **La Base Autonome de Timetrine** composée d’Idnanes et alliés du cercle de Bourem ;
- **La Base Autonome du Front Uni de Libération de l’Azawad (FULA)**, composée de Kel Antassar du cercle de Goundam.

En mai 1994, face aux multiples attaques sur les populations sédentaires et au laxisme des autorités gouvernementales, un mouvement à connotation sédentaire est né sous l’appellation de **Mouvement Patriotique Malien « GANDA KOY »**. Il regroupe l’ensemble des populations sédentaires du Nord et a eu l’adhésion pleine et entière de l’ensemble des populations du pays. L’aile politique est dirigée par Me Harouna TOUREH et l’aile militaire par le Capitaine d’aviation Abdoulaye Hamadalamine MAIGA.

- **Moyens et instruments de gestion de la rébellion**

✓ La lutte armée de l'armée malienne et du *Mouvement Patriotique Malien Ganda Koy* représenté sans le soutien militaire de l'Algérie. Au cours de cette rébellion, l'Algérie contrairement à 1963-1964, s'est mise dans une position de négociateur pour des intérêts géostratégiques évidents et de sécurité intérieure;

✓ Forte pression internationale contre les autorités maliennes à la suite d'une vaste et professionnelle campagne de publicité et de lobbying en Europe et sur la scène internationale de façon générale;

✓ Tentatives avortées de médiation des chefferies tribales en perte de vitesse à travers diverses organisation des rencontres intercommunautaires¹.

A. Négociations et signature des Accords de Tamanrasset du 06 janvier 1991

- **Engagements clés, acteurs engagés et résultats attendus**

- le désengagement des Forces Armées maliennes de la gestion administrative civile et se confineront à leur rôle de défense de l'intégrité territoriale dans les frontières ;
- la suppression de certains postes militaires. En ce qui concerne les villes (chefs-lieux de régions et de cercles), les casernes seront progressivement transférées vers d'autres sites plus appropriés en dehors des zones de pâturage et à forte concentration de populations dans les 6^e et 7^e régions actuelles ;
- l'intégration des combattants dans des conditions définies par les deux parties ;
- la création d'une Commission de cessation des hostilités chargée de l'application des dispositions du présent Accord présidée par la République algérienne démocratique et populaire en qualité de médiateur dont le siège est fixé à Gao
- libération de tous les prisonniers/otages.

L'Accord et le Procès Verbal ont été signés au nom du Gouvernement malien par le Colonel Ousmane Coulibaly, Membre du Conseil National de l'UDPM, Chef d'Etat-major Général des Armées et Iyad Ag Ghali pour le Mouvement Populaire de l'Azaouad et le Front Islamique Arabe, Secrétaire Général du Mouvement en présence de Son Excellence Monsieur Mohamed Salah Mohammedi, Ministre de l'Intérieur de la République Algérienne Démocratique et Populaire en qualité de Médiateur.

- **Résultats atteints**

Positifs

- amorce de dialogue entre les différents protagonistes de la crise;
- acceptation politique du retard de développement des trois régions du Nord du pays;

La question des régions du Nord du pays devient un problème national.

Négatifs

- érection des engagements en règles de gestion de la crise que l'État ne pouvait ni honorer, ni mettre en oeuvre;

¹ Les différentes communautés et fractions connaissent en leur sein de vives tensions suscitées par la volonté des unes de s'affranchir de la tutelle des autres. En outre, la jeune génération d touareg a de nouveaux repères grâce aux voyages et à l'instruction

- négociations faites avec les seuls chefs de guerre et absence notable des autres communautés du nord lors des négociations;
- exil de populations comme réfugiés à l'intérieur et à l'extérieur du pays;
- désarticulation de l'économie et des activités de production dans les régions du nord du pays suite à la destruction des infrastructures socio-économiques;
- confrontation interethnique et communautaire suite à la destructuration des liens sociaux¹.

- **Causes des résultats négatifs**

- ✓ contrairement à la révolte de 1963-1964, l'Algérie a été plus que complaisante avec les mouvements rebelles pour préserver le sud de son territoire d'une rébellion des touaregs qui y sont largement majoritaire. Ainsi, sa position de médiateur n'était pas forcément neutre;

- ✓ précipitation du gouvernement de l'époque (sous le régime du Président Moussa Traoré) à trouver une réponse rapide à la crise naissante en vue de faire face aux revendications des mouvements démocratiques qui paraissaient être une menace plus sérieuse pour le régime.

En conséquence, la signature des accords de Tamanrasset avec les MFUA, dont un des volets était le retrait de l'armée dans certaines localités a fait définitivement perdre à l'Etat son autorité sur les "territoires" disputés;

- ✓ faible capacité des communautés à développer des stratégies de résilience.

- **Perspectives et moyen de réalisation des engagement non tenus**

De la signature des Accords de Tamanrasset le 06 janvier 1991, au 26 mars de la même année, sept (7) attaques sont menées par les rebelles qui font deux (2) morts, cinq (5) blessés tandis que sept (7) véhicules sont enlevés et qu'on enregistre de nombreux dégâts matériels.

Les autorités de la transition, après les événements du 26 mars, réaffirment leur attachement aux Accords de Tamanrasset tout en nouant plusieurs contacts informels avec les responsables de la rébellion par l'entremise entre autres de MM. Edgar Pisani et Ahmed Baba Miské.

B. Négociations et signature du Pacte national du 11 avril 1992

Le processus de négociation et de la signature du pacte est largement explicité en annexe.

- **Engagements clés, acteurs engagés et résultats attendus**

1- arrêt des opérations armées (cessez le feu) ;

2- intégration totale, sur une base individuelle et volontaire et selon les critères de compétence, des combattants des MFUA dans les différents services publics et corps en uniformes de l'État ;

3- statut particulier accordé aux régions du nord du Mali avec la réalisation du développement social et culturel de la région, de la localité sur des principes de la décentralisation qui devra être mise en œuvre ;

¹ Naffet Keita (dir.), *Esclavage au Mali*, Paris : L'Harmattan, 2010 et « Clivages sociaux et reconfigurations tribales à Kidal : une interprétation des rébellions actuelles dans les régions Nord maliennes » à publier dans *le Mali contemporain*, Editions Tombouctou, 2012 ; le lecteur intéressé pourra également consulter le site : www.Kidal.info (forum de discussions entre 2005-2008).

4- retour des réfugiés et programmes d'insertion ou de réinsertion dans les activités socio-économiques ;

5- allègement du dispositif militaire dans les régions du Nord ;

6- retour de l'administration et des services techniques dans le Nord ;

7- reprise des activités économiques et la mise en œuvre de programmes de développement socio-économique d'envergure pour le moyen et le long terme ;

8- mise en œuvre du programme de décentralisation.

Résultats atteints

Positifs

- mise en oeuvre du processus de décentralisation (atténuation des clivages sociaux, dialogues intercommunautaires et renforcement des liens sociaux)¹
- mise en oeuvre des programmes de développement²;
- insertion socio économique des ex combattants³;
- intégration de 2.795 ex-combattants dans l'armée nationale et l'administration publique⁴ ;

Négatifs

- grande politisation de l'armée;
- détournement du processus démocratique au profit des fractions dominantes ou résistance de celles-ci par rapport au principe de "un homme, une voix. Dans un tel jeu démocratique et transparent, les tenants du pouvoir traditionnel ne sont pas nécessairement les gagnants;
- constitution et pérennisation de passes droits au profit des chefs de guerre au mépris de l'écrasante majorité des populations;
- délitement et privatisation progressifs de l'autorité de l'Etat dans les régions du nord du pays avec des accointances avérées du régime du Colonel Kadafi;
- défection de nombre d'intégrés (fonctionnaires comme militaires ou paramilitaires);

• Causes des résultats négatifs

¹ Cf. Le processus de décentralisation.

² Il ressort du bilan portant sur les différents projets et programmes que :

- Le montant total des fonds acquis pour les Projets/programmes du Nord-Mali de 1992 à ce jour s'élève à la somme de 1112,470 milliards sur un coût total de 1509,551 milliards soit un taux de 73,69% ;
- Sur ce montant acquis 778,332 milliards ont été décaissés pour des investissements réalisés ;
- Les Sous secteurs de la Sécurité alimentaire et du Développement rural, du Développement des Infrastructures de Base, Eaux et Energie et du Développement de l'Accès aux Services Sociaux ont bénéficié d'un montant de 604,571 milliards de FCFA sur le montant effectivement décaissé. Le reste (173,761 milliards) revient aux sous secteurs de la Gestion Durable des Ressources Naturelles et Protection de l'Environnement, du Développement des Secteurs Industrie- Commerce- Artisanat- Tourisme et de celui de la Gestion du Développement et de la Bonne Gouvernance. Document "Plate forme du COREN.

³ **Réinsertion socio-économique des ex combattants** : A la faveur du PAREM, 866 projets individuels ou collectifs d'un coût de 9.691.313 dollars US, soit 4.845.656.500 francs CFA, pour la réinsertion de 9.509 ex-combattants. Pour consolider les acquis du PAREM, le CAR/NORD a octroyé un financement supplémentaire de 4.532.000 dollars US soit 2.266.000.000 francs CFA sous forme de prêts remboursés à hauteur de 6%.

⁴ **Intégration de 2.795 « ex-combattants »** : 2. 315 militaires de l'Armée, de la Gendarmerie et de la Garde Nationale ; 150 policiers ; 100 douaniers ; 50 agents des Eaux et Forêts ; 180 dans les autres administrations civiles.

- ✓ non prise en compte dans le Pacte National des tensions intra et inter communautaires et de la volonté d'émancipation des populations des chefferies traditionnelles;
- ✓ non prise en compte et la sous documentation de la dimension géostratégique du Nord du Mali par les premiers responsables du pays;
- ✓ non appropriation du Pacte National par la classe politique, la société civile et les différents gouvernements depuis sa signature;
- ✓ impréparation des services publics de l'administration et des forces de sécurité à l'intégration des ex-combattants;
- ✓ prééminence des chefs de guerre au détriment des communautés;
- ✓ lutte de leadership entre l'Algérie et la libye autour des régions du nord du pays;
- ✓ perturbation du processus traditionnel de prise de décision dans les communautés par l'ouverture démocratique sous le couvert du principe d'«un homme, une voix»;
- ✓ faible niveau de financement des programmes de développement prévus;
- ✓ régionalisation des nominations aux postes de responsabilité des différents projets.

- **Perspectives et moyen de réalisation des engagement non tenus**

- ✓ aller à une véritable consultation démocratique pour une solution définitive de la rébellion qui garde les hiérarchies statutaires dans des proportions compatibles à l'expression plurielle sur les questions de développement et de gouvernance;
- ✓ évaluation indépendante de la mise en oeuvre du Pacte National.

C. Négociations et signature de la déclaration conjointe et du serment des Mouvements et Fronts Unifiés de l'AZAWAD (MFUA) et du Mouvement Patriotique Malien Ganda Koy (MPMGK) le 27 mars 1996

- **Engagements clés, acteurs engagés et résultats attendus**

- ✓ déclaration conjointe des Mouvements et Fronts Unifiés de l'AZAWAD (MFUA) et du Mouvement Patriotique Malien Ganda Koy (MPMGK); Serment conjoint¹ ;
- ✓ mise en scène de la fin des actions armées et du « recours aux armes » par la cérémonie de la **Flamme de la paix du 27 mars 1996**.

- **Résultats atteints**

- Positifs**

- fin des hostilités, établissement d'une confiance réciproque entre des différents acteurs de la crise;
- l'application d'un moratoire sur la circulation des armes légères.

- Négatifs**

- acalmie relative.

- **Causes des résultats négatifs**

- ✓ adhésion non certaine des hommes de troupe;
- ✓ théâtralisation poussée de la cérémonie.

¹ Le 27 Mars 1996, les chefs rebelles ont juré de ne plus jamais prendre les armes contre le Mali, de préserver la paix et la sécurité et de recourir aux voies légales et démocratiques pour toute revendication. Les documents signés l'attestent (annexe).

- **Perspectives et moyen de réalisation des engagement non tenus**

- ✓ étude sociologique sur la signification d'un engagement écrit pour un rebelle engagé dans une lutte pour l'indépendance de sa communauté;
- ✓ mobilisation accrue des ressources financières pour la mise en oeuvre des programmes de développement et particulièrement pour une réduction notable du chômage des jeunes;
- ✓ meilleur contrôle et éradication du narco trafic.

Révolte du 23 mai 2006

• Principales causes évoquées (causes sous-jacentes ou officiellement omises, clichés véhiculés sur les communautés de part et d'autres)¹

- ✓ à la mauvaise distribution de la justice voire son absence totale entraînant l'impunité ;
- ✓ à l'inexistence de l'Autorité de l'Etat dans une vaste Région et à faible peuplement ;
- ✓ au non prise en charge de la moralisation de l'Aide publique au développement ;
- ✓ au déficit démocratique au plan local, tribal et intracommunautaire marqué par **l'absence du partage du pouvoir politique et économique** ;
- ✓ à la forte hiérarchisation de la société et à son aspect inégalitaire établissant des nouvelles frontières sociales de démarcation à savoir « **l'Adagh d'en haut** » et « **l'Adagh d'en bas** » ;
- ✓ aux conflits électoraux et à la fraude électorale ;
- ✓ aux difficultés rencontrées par la mise en œuvre de la décentralisation (transfert des ressources humaines compétentes et des moyens financiers correspondants) et à la place des Chefferies traditionnelles dans la gouvernance démocratique locale ;
- ✓ aux luttes d'influence entre les *Imghad* (ARLA) et les *Ifoghas* (MPA) remontant à la création en 1992 de l'ARLA à dominante *Imghad* et au conflit armé ARLA-MPA d'avril 1994 suite à l'assassinat du Colonel Bilal Saloum, le 25 février 1994 ;
- ✓ à l'exclusion de la fraction *Ifergoumessen* de la gestion concertée du pouvoir politique (le poste de député du Cercle de Tinessako est occupé depuis 20 ans par Mohamed Ag Intalla de la Tribu *Ifoghas* (*Kel Affala*));
- ✓ à l'attribution controversée du grade de Caporal-chef à Ibrahim Ag Bahanga en 1993 par le MPA d'Iyad Ag Ghali entraînant sa dissidence ;
- ✓ à l'économie de la drogue, aux milices armées et aux narcotrafiquants ;
- ✓ aux extrémismes religieux salafistes ;
- ✓ à l'insécurité résiduelle (trafics divers, banditisme) et à la porosité des frontières;
- ✓ à la corruption des segments traditionnels, politiques, économiques et administratifs de la société à travers le culte de l'argent facile et de l'argent sale ;
- ✓ à la marginalisation des femmes, des jeunes sans emploi et à la précarité des populations pauvres et économiquement et socialement dépendantes ;
- ✓ au retard dans la mise en œuvre de certains volets des Accords de paix déjà signés ;
- ✓ aux incohérences du découpage territorial excluant des terroirs d'attache à dimension sécuritaire établie (Timétrine) ;
- ✓ la non érection en 1996 des arrondissements d'Abbiyou et Inesrine en communes rurales sur recommandation du député Mohamed Ag Intalla. Cette érection, si elle était faite, allait réduire le cercle de Tinessako initialement composé de trois (3) arrondissements en **une seule commune rurale**.

Le but inavoué était d'amener le Gouvernement malien à accepter sa revendication portant sur la création d'une commune rurale à Tedjarert située dans le cercle de Ménaka mais qui sera rattachée selon sa demande au Cercle de Tinessako en violation de la compétence administrative et territoriale à la fois du cercle de Ménaka et de la région de Gao ;

✓ au conflit sanglant de Tindoudou (Alata, Cercle de Menaka) en janvier 1998 entre des combattants Ifergoumissènes dirigés par Ibrahim Bahanga et Tangakli Chamanamass issus de la lignée maternelle de ce dernier ;

¹ Zeidan Ag Sidilamine, op.cit.

- ✓ à l'attaque du poste administratif de Tidermène et le sabotage du processus électoral le dimanche 06 juin 1999 par le groupe armé (ex-MPA) de feu Ibrahim Ag Bahanga confirmant sa responsabilité directe dans la déstabilisation politique programmée de cette zone et les conflits locaux qui en ont résulté ;
- ✓ au rejet de la requête formulée par les notables et leaders d'opinion de la région de Kidal au cours de la Rencontre intercommunautaire de Tedjarert (cercle de Menaka) des 6,7 et 8 février 1998 visant à créer une commune rurale à Tedjarert relevant du cercle de Tinessako ;
- ✓ aux querelles de leadership au sein et entre les tribus dans le cadre de la transmission du pouvoir spirituel et traditionnel de la tribu Ifoghas suite à l'incapacité physique de l'Amenokal Intalla Ag Attaher de l'exercer ;
- ✓ aux interventions partisans de l'Etat et de ses démembrements dans leur soutien affiché à un groupe social contre un autre y compris au sein du commandement militaire neutre par définition ;
- ✓ à l'absence des bases du développement durable dans la région de Kidal, l'enclavement, l'aridité, la soif et la pauvreté des communautés pastorales ;
- ✓ à l'insécurité alimentaire ;
- ✓ à l'immigration clandestine ;
- ✓ au nomadisme politique et à la fracture idéologique : MPA- ADC-ATNM- Réseau du Plaidoyer pour la Paix et la Sécurité - MNA- MNLA- ANÇAR EDDINE ;

• Principales figures des différentes rébellions et leur parcours

Il faut noter que lors de cette rébellion, ont combattu, des déserteurs de l'armée malienne. Les figures emblématiques sont: Fagaga, Bahanga, Bamoussa, etc.

• Moyens et instruments de gestion de la rébellion

- ✓ aucune lutte armée de la part du Gouvernement qui a privilégié le dialogue;
- ✓ accords d'Alger du 23 mai 2006.

• Engagements clés, acteurs engagés et résultats attendus¹

Signé le 04 juillet 2006 sous l'égide du facilitateur algérien, l'Accord prévoit, entre autres :

- la création d'un Conseil régional provisoire de coordination et de suivi sur une durée d'un an ;
- l'organisation d'un forum sur le développement en vue de la création d'un fonds spécial d'investissement pour mettre en œuvre un programme de développement économique, social et culturel ;
- la reconduction pour une durée de dix (10) ans du régime préférentiel fiscal défini par le Pacte National pour les trois régions du Nord du Mali ;
- la poursuite du processus de délocalisation des casernes militaires dans les zones urbaines ;
- création d'unités spéciales composées essentiellement d'éléments issus des régions du nord du pays dans les proportions assurant l'exécution efficace des missions ;
- la mise en place d'un Comité chargé du suivi de l'Accord composé de représentants du Gouvernement, du Facilitateur et du Conseil régional provisoire de coordination et de suivi.

Le point d'exécution de cet Accord se présente comme suit :

¹ Zeidan Ag Sidilamine, op.cit.

- création du Comité de suivi de l'Accord d'Alger suivant l'Arrêté n° 06-1649/MATCL-SG du 26 juillet 2006;
- création du Conseil Régional Provisoire de Coordination et de Suivi suivant Arrêté n° 06-001/MATCL-CSAA du 20 septembre 2006. Cependant cet organe n'a pas pu être mis en place, faute d'entente entre les éléments de l'Alliance ;
- création d'un Fonds Spécial d'Investissements, de Développement et de Réinsertion Socio-économique suivant le Décret n° 07-034/P-RM du 31 janvier 2007 ;
- installation officielle à Kidal de l'Etat Major opérationnel des Unités Spéciales de Sécurité le 03 juin 2007 ;
- recrutement de 420 jeunes de l'Alliance Démocratique du 23 mai pour le Changement dans les corps en uniforme de l'Etat ;
- promulgation de la Loi prorogeant de dix ans le régime préférentiel fiscal et incitatif pour les Régions du Nord du Mali ;
- mise en œuvre du Programme Décennal de Développement des Régions du Nord (PDDRN) issu du Forum de Kidal suivant Décret 08-110/PM-RM du 28 février 2008 ;
- démarrage du Programme de réinsertion socio-économique des jeunes avec la remise d'un chèque de 1 134 000 000 FCFA le 25 juillet 2009 et le financement de 275 jeunes de la région de Kidal pour un montant de 200 840 375 FCFA.

S'agissant spécifiquement du Forum de Kidal, il s'est tenu à Kidal les 23 et 24 mars 2007 et a adopté le Document stratégique de développement des Régions du Nord intitulé « Programme Décennal de Développement des Régions du Nord » ayant abouti aux recommandations suivantes :

1. La réalisation en priorité des actions de désenclavement ci-après :

- le bitumage des axes routiers :
 - Gao- Bourem-Kidal-Frontière Algérie ;
 - Ansongo-Ménaka-Andéramboukane ;
 - Kidal-Ménaka ;
 - Taoussa-Tombouctou-Niono ;
- la construction de l'aéroport de Kidal ;
- la réhabilitation de l'aéroport de Gao ;
- l'acquisition de bateaux à faible tirant d'eau.

2. la prise de mesures appropriées pour la protection des espèces en voie de disparition et la réintroduction d'espaces disparues, notamment par la création de réserve de faune ;

3. la création de zones d'intérêts cynégétiques et de ranches de faunes ;

4. l'affinement du dispositif institutionnel proposé pour le programme décennal ;

5. l'adaptation des stratégies sectorielles aux modes de vie des populations en matière d'accès aux services sociaux de base, notamment en santé, éducation et eau potable ;

6. l'appui à l'artisanat et aux artisans, la promotion des petites et moyennes entreprises locales notamment par la mise en place de mécanismes de financement de leurs activités à travers les systèmes financiers décentralisés (SFD) ;

7. le développement de l'écotourisme comme facteur de génération de revenus, de préservation et de restauration de l'environnement ;

8. la réhabilitation de l'usine de phosphate du Tilemsi et de la plâtrerie de Tessalit ;

9. une attention particulière à la question de sécurité alimentaire ;

10. la négociation d'accords d'échanges commerciaux entre le Mali et l'Algérie ;

11. la prise en compte du genre dans la gouvernance locale et dans la conduite des projets et programmes prioritaires de développement ;

12. la construction d'infrastructures de sports et de loisirs adéquates pour la jeunesse ;

13. la réinsertion socio-économique des jeunes ;
14. le traitement global et approprié des questions de paix et de sécurité ;
15. le déploiement rapide des agents de l'Etat au niveau de leurs postes respectifs ;
16. l'amélioration des conditions de vie des agents de l'Etat exerçant dans les Régions du Nord Mali ;
17. l'octroi de primes aux agents de l'Etat servant dans les zones difficiles des Régions du Nord Mali ;
18. le déploiement d'efforts conséquents par tous les acteurs pour une gestion transparente et diligente des projets et programmes de développement au niveau des trois régions Nord du Mali.

Le Programme Décennal de Développement des Régions Nord du Mali (PDDRN) est assorti d'un Plan d'Action Prioritaire, décliné en deux (2) quinquennats 2007-2011(70% du coût total) et 2012-2016 (30%). Il comprend 39 projets/programmes pour un coût estimé à 560,66 milliards de FCFA dont 147,66 milliards (26%) acquis, et 413,0 milliards (74%) à rechercher. 52,2% des investissements programmés sont destinés aux projets structurants et intégrateurs.

Parmi ces 39 projets et programmes, dix (10) sont jugés prioritaires pour un coût estimé à 392.599 milliards de FCFA dont 1,8 milliards acquis auprès de l'Etat et 390,799 milliards des partenaires.

- **Résultats atteints**

- **Positifs**

- la preuve est donnée que le dialogue peut mettre fin à une contestation armée sans verser de sang;
- les problèmes de démocratisation de la région de Kidal sont ainsi mis à jour, mettant en lumière un aspect des clivages sociaux en particulier et dans le Mali de façon générale, à savoir l'inféodation d'une communauté à une autre;
- tenue du forum de Kidal le 23 et 24 mars 2007 et adoption du Document Stratégique de Développement des Régions Nord du Mali, intitulé " PROGRAMME DECENNEL DE DEVELOPPEMENT DES REGIONS DU NORD".

- **Négatifs**

- affaiblissement notable de l'Etat et des autorités le représentant;
- création de conditions propices aux menaces transfrontalières (narco trafic, armes, terrorisme, sanctuarisation de AQMI);
- magnificence du chef de guerre et de sa méthode de revendication armée auprès de la jeunesse;

- **Causes des résultats négatifs**

- ✓ le dialogue restrictif et répétitif du Président de la République avec chaque communauté ou fraction sans faire du Pacte National de 1992 et de ses acteurs les véritables acteurs de la solution durable de la rébellion. De ce fait, les seigneuries de guerre se sont renforcées au détriment des communautés, plus larges et plus consensuelles;
- ✓ l'indulgence de l'Algérie qui frôle la complicité pour des raisons évidentes de sécurité intérieure et de positionnement géostartégique;
- ✓ la perte de crédibilité du Mali sur le plan international, particulièrement auprès des pays du champs (riverains du Sahara) et les puissances occidentales engagées dans la lutte contre le terrorisme;

- ✓ la perte de notoriété des autorités traditionnelles auprès de la jeune génération à la recherche d'emploi qui pense que l'issue d'une rébellion est toujours synonyme d'intégration dans les services publics ou d'insertion socio-économique;
- ✓ les engagements financiers antérieurs de développement des régions du nord du Mali sont tellement ambitieux et les contributions des partenaires techniques et financiers tellement modestes, qu'un juste sentiment de frustration naît au regard des réalisations faites. Mais, ce sentiment aussi juste soit-il, devient incompréhensible dès lors que les revendications exigent l'exonération et d'autres facilités fiscales dans la région pendant des décennies.

- **Perspectives et moyen de réalisation des engagement non tenus**

À la lumière de ces rebellions et révoltes, il urge de:

- prendre en compte dans les négociations les tensions internes aux communautés et entre les communautés et ne pas faire de l'Etat le seul responsable de tous les maux;
- réévaluer les différents accords qui ont présidé à la gestion des différentes rébellions en tenant compte des capacités de mobilisation des financements du Mali, de la possibilité réelle de contribution des partenaires techniques et financiers dans un monde en pleine crise;
- évaluer correctement les enjeux géostratégiques de la zone et impliquer chaque acteur à la résolution de la crise.

✓ Au regard de l'importance de la parole donnée et de la signature, il urge de :

- évaluer le sens sociologique de la signature dans les cultures au Sud du Sahara, particulièrement dans la communauté touareg;
- trouver une alternative crédible d'engagement afin que la parole donnée soit respectée.

Rébellion MNLA de 2012

- **Principales causes évoquées (causes sous-jacentes ou officiellement omises, clichés véhiculés sur les communautés de part et d'autres)**

Les causes de la rébellion de 2012 ne mettent pas à jour d'arguments nouveaux qui n'aient été pris en compte et traités dans les différents instruments juridiques qui ont été présentés ci-dessus sauf, les causes toujours tuées ou omises volontairement:

- le déficit démocratique de la société traditionnelle touareg où l'émancipation n'est envisageable que par une "rupture violente" ou "potentiellement violente". Aujourd'hui l'association TEMEDT qui lutte contre l'esclavage, primée à Londres en novembre 2012, est l'expression réussie et pacifique de la contestation de l'inféodation d'une fraction à l'autre dans les régions du nord du Mali;
- l'ampleur des jeux géostatégiques du Sahara et des régions du nord du Mali en particulier et l'incapacité des différents gouvernements maliens à y apporter une solution inclusive de tous les acteurs nationaux et internationaux.

Alors que reste-t-il comme arguments pour l'actuelle rébellion?

A. Quid du nom?

Dans les discussions au sein du COREN, nombre de Touareg, bon teint, bon genre, refusent que la rébellion actuelle soit qualifiée de rébellion des Touareg. Ils préfèrent qu'une autre appellation soit trouvée car justement pour eux, le MNLA ne représente pas la communauté et ils ne se reconnaissent ni dans ses objectifs, ni dans la manière de les atteindre. Cet état de fait est reconnu par le MNLA lui-même dans sa plate-forme politique, puisque le mouvement n'est que la "*Quintessence des composantes du peuple de l'Azawad (Touareg, Songhay, Arabes et Peul)*". Il transparaît nettement dans cette formulation la nature profonde d'un mouvement qui n'a pas encore fait le deuil de l'esclavage malgré la lutte pacifique et noble de TEMEDT.

B. Quid du territoire?

Les accords passés, notamment le Pacte National a statué sur le nom AZAWAD. Puisque le désaccord était profond sur cette question, il a été convenu d'appeler les régions concernées "Régions du Nord du Mali" et aujourd'hui, nombre de voix se lèvent pour refuser cette appellation qui n'a aucune référence historique.

Le nom *Azawad* dont se prévalent le MNLA, le MUJAO et *Ançar Eddine* (AQMI) est une construction politique qui ne renvoie pas à un territoire au sens géographique du terme ni à une origine historique. Certes, tout mouvement politique et militaire peut se prévaloir d'un territoire mais point d'un espace géographique préexistant. A ne pas confondre avec *Azawak* (les zones de pâturages des *Ouelleminden*, cercle de Ménaka qui jouxte le Niger). Les contours actuels du territoire des régions du Nord du Mali sont occupés depuis des siècles, non par les seules populations Touareg, ils sont également le pays des Songhoys, des Peuls, des Arabes, etc. qui d'ailleurs sont les plus nombreuses.

L'AZAWAD vend bien le mouvement par le caractère exotique du nom, pur marketing!

Selon M. Cissé Abdrahamane,

« *La première erreur matérielle contribuant à une réécriture de notre histoire fut consacré par le point 4 du titre 1 du Pacte national. Ledit point est ainsi libellé : « Les dispositions du présent Pacte sont applicables dans le Nord du Mali appelé 6^e, 7^e et 8^e Régions par le Gouvernement et Azawad par les Mouvements et Fronts Unifiés de l'Azawad. Le **Gouvernement de la République du Mali n'est pas opposé à l'appellation "Azawad" pour ces Régions.** Cependant, il reste respectueux du droit des populations de décider librement de l'appellation de leur terroir local, régional et interrégional. En attendant que ces populations puissent exercer ce droit par le biais de leurs instances élues locales, régionales et interrégionales et ce dès leur première session, les deux Parties, devant la nécessité de faire prévaloir la restauration de la paix dans cette **partie du territoire national**, ont décidé de la désigner à travers ce Pacte par **Nord du Mali** ».*

Cette concession est une entorse au principe constitutionnel qui reconnaît à tous les maliens la liberté et l'égalité en droits et devoirs et prohibe toute discrimination fondée sur l'origine sociale, la couleur, la langue, la race, le sexe, la religion, et l'opinion politique (Cf. article 2 de la Constitution du 25 février 1992). Pire, le Pacte national en reconnaissant l'Azawad comme une entité géographique sans fondement historique, puisque cette zone n'a jamais fait l'objet d'un peuplement et d'une vie sociale en dehors de nos grands empires connus, donne suite à une revendication identitaire contre le cours de l'histoire et des réalités sociopolitiques des Régions concernées. Cet acte constitue déjà de la part des gouvernants (négociateurs) une méconnaissance du droit positif malien et particulièrement des dispositions de la loi fondamentale malienne.

Soit, le pacte est signé et il faut gérer la paix et le développement des régions du nord du Mali selon un processus démocratique où chaque homme est égal de l'autre.

C. Quid des arguments?

C1. Les fondements historiques racial, raciste et esclavagiste de la rébellion assumés par le MNLA dans sa plate forme du 09 Octobre 2012

Dans le document sus-cité, à savoir la plateforme politique du MNLA, il est écrit:

"Le MNLA est une continuité de la lutte engagée par le peuple de l'Azawad depuis la fin des années 1940 lorsque que notre peuple a compris que la France coloniale a choisi de mettre son destin, dans le cadre des indépendances africaines, entre les mains de l'ex-colonie du Soudan français, devenue République du Mali en 1960. Successivement, en 1957 et 1958, les chefs coutumiers, les notables, les érudits de toutes les composantes de l'Azawad, ont adressé des correspondances au Général de Gaule pour signifier à la France leur volonté explicite d'aller à l'indépendance qui se profile à l'horizon séparément du futur Mali".

Il est annoncé ci-dessus et sans ambiguïté que le combat du MNLA est d'essence raciste et esclavagiste historiquement¹. La référence aux différentes correspondances adressées au Général De Gaulle doit faire aujourd'hui honte aux descendants de ceux qui l'ont écrit, si effectivement ils sont démocrates, républicains et se gargarisent de citations historiques liées aux droits humains universels. En effet, ces chefs dont Mohamed Ali Attaher Ansari et le cad

¹ Naffet KEITA (dir.), *Esclavage au Mali*, Paris ; l'Harmattan, 2012, 164 p.

de Tombouctou, se sont insurgés contre certaines décisions prises par l'Assemblée Territoriale du Soudan :

"Nous les blancs du Soudan (Touareg, Maures, Berabich), nous n'accepterons jamais d'être placés sous le commandement des Noirs (Bambaras, Sonrhäï), qui sont nos esclaves. Nous ne pouvons admettre que les dirigeants noirs fassent établir un recensement des Bellah et des Harratins, ceci dans le but de les séparer de nous".

Le MNLA croit encore que le Mali est peuplé de leurs esclaves et par conséquent, les Touareg ne sauraient appartenir à une telle République. La confirmation de cet état d'esprit est aujourd'hui, la situation de quasi esclavage des Bellah dans les régions du nord du Mali, particulièrement à Kidal, fief de la rébellion et tanière des actuels chefs de guerre.

C2. Le MNLA autant islamique et musulman qu'ANÇAR EDDINE

Le MNLA laïc ? A t-on jamais demandé à la communauté chrétienne comment elle vivait à Kidal et dans les autres régions du nord du Mali de façon générale avant l'arrivée de ANÇAR EDDINE et du MUJAO ? Qu'ont fait le MNLA, le Gouvernement et les autres composantes de la société civile dont le COREN pour protéger la communauté chrétienne de GAO, Tombouctou et Kidal ?

Le MNLA était en intelligence stratégique avec les religieux d'AQMI et ANÇAR EDDINE, ils se sont fait doubler et donc le MNLA ne peut pas se proclamer laïc !

C3. Le parjure comme réponse au dialogue

La plateforme politique du MNLA est assez explicite quant à ses composantes et ses membres :

*" Le **Mouvement National de Libération de l'Azawad (MNLA)** est une organisation politico- militaire sans affiliation tribale, ethnique, culturelle ou confessionnelle.*

Créé en octobre 2011, le mouvement est né de la fusion du Mouvement national de l'Azawad (MNA), mis en place le 1er novembre 2010 à Tombouctou et dont les jeunes de l'Azawad constituent la principale force d'animation, l'Alliance Touarègue Nord Mali(ATNM) et une frange de l'Alliance Démocratique pour le Changement (ADC) du 23 mai 2006.

Les ex-combattants des précédents soulèvements des années 1963 et 1990 y compris ceux de la diaspora ainsi que les éléments intégrés aux forces armées maliennes dans le cadre des accords de paix (1990 et 2006) rejoindront la coalition qui va former le mouvement actuel".

Le MNLA est composé d'hommes et de femmes qui ont géré le Mali, qui ont signé des accords avec le Mali et de déserteurs. Que valent encore de tels accords pour le MNLA ? Quel crédit accordé à des hommes et des femmes qui transgressent allègrement leurs engagements au prétexte de citations sorties complètement de leur contexte ?

C.4 Quelle est la réalité par rapport à la communication du MNLA sur l'exclusion des régions du nord des affaires de la République ? Qu'est ce qui a changé et qui n'est pas dit par le MNLA ? Autrement dit quels mensonges sont contenus dans le message du MNLA et à quelle fin ?

C.4.1. A propos de la gouvernance des institutions de la République

Les cadres du nord du Mali ont toujours eu la haute main sur l'administration du Mali. Cette prééminence est due simplement au fait que le nord a été longtemps ouvert à l'école et à l'instruction de façon générale. Par contre, historiquement, le sud a été longtemps fermé à l'école.

En fait, l'analphabétisme et l'illettrisme sont plus répandus au sud du Mali que le nord en termes relatifs.

Sans rentrer dans des détails qui risquent de friser le fichage ethnique, les différentes républiques du Mali, de la 1^{re} à la 3^e, ont été gérées harmonieusement par les cadres maliens toutes origines confondues. Particulièrement, sur les dix années de pouvoir de ATT, objet de toutes les critiques, le Président de la République, son épouse, trois des quatre premiers ministres qui se sont succédés durant 10 ans, sont tous originaire du nord.

Pour rappel en 2002, à la fin de la décennie du Président Alpha Oumar Konaré, cinq des huit institutions de la République étaient gérées par des ressortissants du nord, dont la Cour Constitutionnel, la Cour d'Appel, le Haut Conseil des Collectivités et l'Assemblée Nationale ! Comment dans pareille situation peut-on parler d'exclusion, à moins que le MNLA, fidèle à sa référence historique considère les Songhay et les Peul comme des esclaves qui ne peuvent pas être leurs chefs.

C.4.2. A propos de la marginalisation et de l'exclusion des communautés touaregs, arabes et maures

La mise en œuvre du pacte national, quoi que non satisfaisante, ne peut pas être qualifiée de discriminatoire vis à vis des communautés arabe et touareg au vu des fonctionnaires intégrés dans les plus hautes sphères de l'administration publique, des forces armées et de sécurité et des services para militaires. Selon certaines sources, 45% de l'effectif de l'armée malienne sont ressortissants des régions nord du Mali.

Le point faible de la mise en œuvre du Pacte National et qui dépendait exclusivement des gouvernements malien, est la décentralisation comme stipulée dans le Titre III, relatif au "statut particulier du nord du Mali". Le processus de décentralisation devait être mené et parachevé au niveau interrégional (Chapitre 1), au niveau régional (Chapitre 2) et au niveau local (Chapitre 3).

Aujourd'hui encore ce processus connaît un sérieux retard, mais est amorcé. Le Mali connaît aujourd'hui 703 communes, 49 cercles, 8 régions et un District. A la date d'aujourd'hui, se sont tenues au totales onze (11) élections démocratiques, dont quatre (04) élections présidentielles, quatre (04) élections législatives, et trois (03) élections municipales sur toute l'étendue du territoire national. Les communautés arabes et touaregs ont participé à toutes ces élections comme électeurs et candidats, soit à travers des partis politiques, soit comme indépendants.

Au cours de ces processus, le gouvernement, faisant fi du poids démographique des régions, a par loi, accordé à chaque région, huit (08) conseillers pour constituer le Haut Conseil des Collectivités (équivalent du Sénat). En outre, dans les régions nord du Mali, en dépit du faible poids démographique des arabes et des touaregs, ils ont été systématiquement, et à toutes les élections Président de Région, de Cercle à travers un processus de discrimination positive en vue de faire émerger les points de vue minoritaire.

C.4.3. A propos de l'abandon des régions nord du Mali dans le processus de développement

Dans une situation de crises récurrentes, il est important de déterminer les causes et pouvoir à chaque évaluation connaître le poids spécifique d'une cause par rapport à l'autre. Cet exercice a le mérite de pouvoir se doter d'instruments pour mesurer les progrès réalisés tant sur le plan matériel que sur celui de la perception des événements et se focaliser en un moment donné sur les causes résiduelles majeures ou les nouvelles s'il y a lieu.

Ainsi, le COREN a procédé à une synthèse des causes des différentes rébellions et a estimé leur valeur relative sur une échelle de 0 à 3. Cet exercice se base sur les différents rapports d'évaluation des instruments juridiques et les contributions d'experts ou acteurs des rébellions passées.

0 : Cause très insignifiante ou nulle

1 : Cause modérément significative

2 : Cause significative

3 : Cause très significative

Le tableau qui suit présente les causes des différentes rébellions et leur score.

Rébellion/ Causes	Moded'administrati on de l'Etat	Déséquilibre de dévelop- pement	Volonté d'affranchissement des fractions inféodées	Lutte de leadership entre les générations et entre les chefs rebelles	Données géostratégiques (menaces transfrontalières, ressources minières)
1960	3	1	0	0	2
1990	3	3	3	0	2
2006	1	1	3	3	3
2012	1	1	3	3	3

Appréciation COREN (Commission Réflexions Stratégiques)

En l'absence d'une telle appréciation des causes des différentes rébellions, la plateforme politique du MNLA cache mal le manque d'arguments solides pour justifier une telle peine infligée au Mali.

C.4.5. Alors que reste t-il véritablement aux acteurs de la rébellion de 2012 comme arguments

- **Arguments religieux en partage avec ANÇAR EDDINE, MUJAO, AQMI**
- **Enjeux géostratégiques : la rébellion pour le contrôle des ressources minières, pétrole, gaz et eaux souterraines**

Le MNLA reconnaît aujourd'hui que les arguments développés pour justifier sa rébellion ne sont pas consistants, à moins de se démarquer de l'essence raciale et raciste évoquée plus haut. En effet, la plateforme politique dit:

« Pour terminer, il convient de reconnaître, qu'au cours des vingt dernières années, l'Etat malien a fourni des efforts pour dé-marginaliser les populations de l'Azawad mais le constat est amer, la gouvernance malienne a montré toutes ses limites à prendre en charge nos besoins, nos intérêts et nos spécificités ».

L'intégration et la coexistence sont des choix consentis, mais le MNLA l'a affirmé, ils sont maliens malgré eux car ils ne veulent pas être dirigés par des noirs esclaves !

Mais il est évident que les causes de la rébellion de 2012 sont à rechercher ailleurs. Le MNLA le dit dans sa plate forme politique "Le sous-sol du territoire regorge d'importantes ressources minières (or, diamant, manganèse, phosphates...) et énergétiques (Gaz, pétrole..). Les nappes souterraines, mises à jour dans le bassin de Taoudenni (Nord de Tombouctou) et dans le Tamasna, sont parmi les plus importantes du Sahara". Ce diagnostic est confirmé par le Club Sahel de l'OCDE sur une carte élaborée le 02 Avril 2012, soit à peine une semaine que les régions nord du Mali aient été complètement occupées par les rebelles (voir carte)!

Historiquement, la France y fait référence à travers le discours ministre français de l'intérieur en 1957 à propos de l'OCRS.

- **Principales figures de la rébellion et leur parcours**

- ✓ Bilal Ag Chérif; Iyad Ag Ghali, Ben Moctar

- **Moyens et instruments de gestion de la rébellion**

- ✓ Tentatives de négociations en cours pour l'abandon du projet djihadiste et indépendantiste;
- ✓ Accord-cadre (Sur la base de l'accord-cadre, une tentative de dialogue est entreprise entre le médiateurs et les groupes rebelles);
- ✓ Résolution 2071 du Conseil de sécurité le 12 octobre 2012 ;
- ✓ Actions militaires;
- ✓ Amorçe d'un timide processus de Dialogue/négociation autour de certains principes (l'accord cadre dans son article 7 réitère le renforcement de la cohésion sociale et de l'unité nationale, attachement au modèle républicain de l'État, reconnaissance de l'intégrité territoriale du Mali).

- **Engagements clés, acteurs engagés et résultats attendus¹**

- **Engagements clés**

Aucun engagement n'est fait, puisque les négociations tardent à semettre en place

- **Acteurs engagés**

L'analyse devra porter sur chacun des acteurs impliqués dans la crise : qui sont –ils ? Quels types de réseaux de relations ont –ils au Mali ?, à l'extérieur ? Entre eux ? Quels sont leurs centres d'intérêts ? Ces centres d'intérêts sont –ils compatibles entre eux et avec ceux du Mali?

- ✓ **MNLA**

- Dirigeants ;

- Filiation dans le but de savoir si leurs ascendants ont géré le pays à quel moment et à quel niveau ; que peut-on reprocher à ceux-là ou au contraire quelles vertus à exalter ?

- Quels types de relations parentales entre les dirigeants du MNLA et ceux d'ANÇAR EDDINE ?

- Quels sont les sédentaires ou familles de sédentaires qui traditionnellement ont des relations avec les fractions des dirigeants ?

¹ Le panel II relatif aux enjeux géostratégiques traitera de ces questions

- Quels sont les hommes politiques partenaires des dirigeants du MNLA ?
- Qui sont leurs relais sociaux dans les villages ?
- Quels sont les éléments tangibles de leurs liens avec la France ?

✓ **ANÇAR EDDINE**

- Dirigeants
- Filiation dans le but de savoir si leurs ascendants ont géré le pays à quel moment et à quel niveau ; que peut-on reprocher à ceux-là ou au contraire quelles vertus à exalter ?
- Quels types de relations parentales entre les dirigeants d'ANÇAR EDDINE et ceux de MNLA ?
- Quels sont les sédentaires ou familles de sédentaires qui traditionnellement ont des relations avec les fractions des dirigeants ?
- Quels sont les hommes politiques partenaires des dirigeants du MNLA ?
- Qui sont leurs relais sociaux ?
- Quels sont les éléments tangibles de leurs liens avec d'autres partenaires, notamment l'Algérie ?

AQMI

Algérie : ce pays a fondamentalement pris position pour marquer une volonté affirmée de puissance régionale depuis l'usurpation de la victoire électorale du FIS entre 1990 - 1991 :

- populations Touareg vivant au sud de l'Algérie ;
- volonté de contrôler les islamistes dans une limite sud, loin d'Alger ;
- le contrôle du bassin de Taoudéni : Pétrole et réserves d'eau souterraine ;
- volonté d'affirmation de puissance régionale vis à vis de l'Occident, vis à vis du Maroc dans la question du Sahara Occidental, vis à vis des USA dans la question de lutte contre le terrorisme.

- Quels sont les intérêts de l'Algérie en jeu ?
- Quelle solution proposée à l'Algérie dans l'intérêt bien compris du Mali ?
- L'Algérie peut-elle continuer un rôle de médiateur neutre et impartial ?

✓ **Les autres pays voisins : la Mauritanie, le Niger, le Burkina Faso**

- Quels sont les intérêts spécifiques de ces pays en jeu ?
- Quelle solution leur proposer à la Mauritanie dans l'intérêt bien compris du Mali ?
- Le Burkina peut-il continuer à assurer la médiation ?

✓ **La France et ses intérêts géostratégiques (et plus généralement l'Union Européenne)**

- Quels sont les intérêts de la France en jeu au point de lui manifester tant de compréhension ?
- Quelles solutions la France n'a pu arracher au Mali pour justifier son appui au MNLA ? La France avait – elle des éléments de prévision crédibles sur l'évolution ultérieure de la situation (ANÇAR EDDINE, coup d'Etat) ?
- Comment comprendre le processus accéléré d'adoption de la nouvelle loi de coopération militaire avec l'Algérie ? Quel impact sur la suite des événements au nord Mali ?
- Quelle solution proposée à la France dans l'intérêt bien compris du Mali ?

✓ **Les USA et leurs intérêts géostratégiques**

- Quels sont les intérêts des USA en jeu ?
- Que retenir des récents rapprochements de vue entre les USA et l'Algérie ?
- Quelle solution proposée aux USA dans l'intérêt bien compris du Mali ?

✓ **La chine**

- Quels sont les champs de rivalité France – Chine au Mali ? Chine – USA au Mali ?

✓ **Le Qatar**

- Quels objectifs le Qatar vise dans les régions du nord du Mali ?
- Qui sont les partenaires objectifs du Qatar ?

✓ **La CEDEAO ET L'UA**

- Quels sont les moyens réels dont disposent ces deux organisations ?
- Quel est le niveau de désaccord avec la vision de l'Algérie ? Quelles solutions pour un rapprochement de point de vue ?

✓ **L'ONU**

- Quels sont les moyens réels dont dispose l'ONU ? Quel est son agenda ? De quoi dépende t-il ?
- Quel est le niveau de désaccord avec la vision de l'Union Africaine et de la CEDEAO ? Quelles solutions pour un rapprochement de point de vue ?

• **Perspectives**

- ✓ négocier dans une position meilleure à celle que l'on connaît actuellement par:
 - le renforcement de l'autorité et de la crédibilité des institutions de la transition;
 - le renforcement et cohérence des dynamiques citoyennes au niveau de la société civile;
 - la restauration des capacités militaires de l'armée et la dédier exclusivement à sa mission de défense du territoire national. Elle doit résoudre en son sein la mésentente, le manque de cohésion et l'indiscipline ;
 - l'améliorer la communication du gouvernement sur la crise en mettant au service les médias d'Etat au service de la résolution de la crise.

La négociation sera privilégiée pour une **solution pacifique négociée, juste et définitive** au douloureux conflit armé garantissant l'unité nationale et l'intégrité territoriale du Mali, l'attachement à la Constitution de la République du Mali du 25 février 1992 ainsi qu'aux dispositions de ladite Constitution par lesquelles elle souscrit à la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme du 10 décembre 1948 et à la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples du 27 juin 1981.

- ✓ faire la guerre.

PARTIE II:
Négociations: outils d'aide à la décision

2.1. Quels sont les facteurs globaux à prendre en compte (Les tendances lourdes) ?

- changements climatiques (Récession climatique) ;
- diversité de communautés dans la zone de conflit, chacune hiérarchisée en son sein à divers degré ;
- tensions intra et inter communautaires créées ou persistantes suite à la volonté d'émancipation des populations des autorités traditionnelles assez rigides et/ou le contrôle des ressources naturelles ;
- deux décennies de pratiques démocratiques, illustrées par des élections présidentielles, législatives et communales.
- intérêt géostratégique de la zone et existence des menaces transfrontalières (terrorisme, narco trafic);
- prise en compte de l'histoire du Mali ;
- historiquement, le Mali, s'est bâti de générations en générations comme un modèle de paix, de dialogues : dialogue des cultures, dialogue des religions, dialogue entre les générations, dialogue entre les civilisations malgré la douloureuse période de la colonisation et de l'esclavage.

Par contre, L'AZAWAD ne recouvre aucune réalité historique qui puisse soutenir la prétention territoriale qu'on veut lui donner, ni la composition démographique. L'AZAWAD ne peut englober tout le septentrion malien, peuplé de toutes les ethnies du Mali, principalement les sonhaïs, largement majoritaires, les peulhs, les arabes et les Tamasheqs, les Bozos etc.... La déclaration d'indépendance y afférente est illusoire, irrespectueuse et insultante des relations multi – séculaires que les fils de ce pays ont tissé ensemble et qui constituent la trame de fond de notre nation.

2.2. Quels sont les faits porteurs de changements ?

- Internationalisation de la question de la rébellion ;
- Mutations dans la France Afrique suite à la présence de nouveaux acteurs (changement de Président) ;
- Système de gouvernance démocratique bien ancrée (presse libre, liberté d'association, ...).

2.3. Les futurs possibles et le choix de l'option de gouvernance

2.3.1. SUJETS NON NEGOCIABLES

- UNICITE TERRITORIALE DU MALI DANS SES LIMITES ACTUELLES
- FORME REPUBLICAINE ET LAÏQUE DES INSTITUTIONS
- ARMEE NATIONALE ET REPUBLICAINE
- ADMINISTRATION PUBLIQUE ET NATIONALE
- SOUVERAINETE (accords et engagements internationaux et sous régionaux)

2.3.2. SUJETS NEGOCIABLES

- MODE DE GOUVERNANCE DE L'ETAT ET DES COLLECTIVITES
- ACCORDS DE COOPERATION BI ET MULTI LATERAUX, PARTICULIEREMENT CEUX RELATIFS AUX RESSOURCES MINIERES
- INSTRUMENTS JURIDIQUES RELATIFS AUX DIFFERENTES REBELLIONS

2.3.3. Vision du COREN

Le Futur souhaité par le COREN, après analyse des possibilités présentées au tableau suivant, est la poursuite du processus de décentralisation actuel, quitte à l'adapter en mettant davantage l'accent sur les réalités locales et plus spécialement la résolution des questions identitaires.

A cet effet, le COREN accorde un intérêt aux propositions de sortie de crise ci-dessous :

Le Titre III du Pacte National correspondant au STATUT PARTICULIER DU NORD DU MALI ci-dessous libellé en relation avec la Loi 93/008 -PRM du 11 février 1993 fixant la libre administration des collectivités territoriales peut constituer encore de nos jours une partie des solutions possibles à la rébellion actuelle sur la base **de l'indivisibilité du territoire national et de la laïcité de l'Etat malien** :

« Conscientes de l'importance de l'organisation de la gestion des affaires des populations dans le cadre du règlement pacifique et définitif du conflit armé dans le Nord du Mali, les deux Parties ont convenu du statut particulier suivant pour le Nord du Mali.

Dans ce même esprit de prise en charge des affaires interrégionales, régionales et locales par les populations et en vue de les en rapprocher, le principe d'un redécoupage administratif portant sur chaque niveau d'organisation territoriale du Nord du Mali est convenu entre les deux Parties. Ce redécoupage sera proposé par les instances locales appropriées et consacré par la Loi ».

✓ **Ce statut définit et consacre les compétences des Assemblées locales, régionales et interrégionale.**

Ces Assemblées élues sont compétentes pour :

A - organiser leur vie communautaire urbaine et rurale,

B - Définir et promouvoir le programme de développement économique, social, culturel qu'elles désirent. De tels programmes globaux ou spécifiques, locaux ou régionaux, couvriront des secteurs et des activités telles que l'agriculture, l'élevage, l'hydraulique, l'urbanisme, l'habitat, la préservation de l'écosystème, l'industrie, le transport, la communication, la santé, l'éducation, la culture, le tourisme, la recherche et la promotion des langues locales, l'artisanat, l'aménagement et la protection des sites historiques, la gestion du patrimoine foncier et l'incitation à l'exploration des ressources naturelles.

C - assurer elles-mêmes, à travers leurs élus, le contrôle des forces et des activités de maintien de l'ordre au niveau local et régional,

D - participer pleinement et efficacement à la sécurité de leur région et à la défense du territoire national, laquelle est un devoir national,

E - assurer la concertation, la coopération et la coordination de leurs actions et de leurs instances de représentation tant au plan horizontal que vertical, entre les différentes collectivités de chaque niveau d'organisation, et entre les différents niveaux d'organisation de la collectivité de base jusqu'au niveau interrégional commun à tout le Nord du Mali,

F - organiser et animer les échanges et les actions de complémentarité entre les collectivités locales et régionales du Nord et celles des autres Régions du Mali,

G - organiser tout échange d'expérience et d'assistance avec des populations de localités ou de régions d'autres pays et ce, par le biais de jumelage entre les localités et régions du Nord du Mali d'une part, et des instances similaires d'autres pays d'autre part. Les activités d'échange et de d'assistance sont organisées aussi par le biais de la coordination des échanges et des initiatives entre régions voisines dans le cadre transfrontalier, de même que de susciter

l'assistance des Organisations Non Gouvernementales (ONG) de développement et d'en bénéficier, conformément aux Accords-cadres en la matière.

✓ **A cet égard, les collectivités locales, régionales et interrégionales sont :**

- l'Assemblée interrégionale, - la Région, - la Commune, l'Arrondissement et le Cercle.

Au niveau de ces collectivités se retrouveront :

- une Assemblée élue,
- un Exécutif désigné au sein de l'instance élue de la Commune, de l'Arrondissement, du Cercle et de la Région.
- Un représentant de l'État siégera au niveau de la Région ;
- Par ailleurs, l'Assemblée interrégionale sera dotée d'un Secrétariat Permanent. »

En conclusion : le COREN se prononce pour :

- ✚ Un seul Etat : la République du Mali, laïque et démocratique ;
- ✚ Une seule Nation : une entité politique dans le respect des diversités culturelles, linguistiques et géographiques ;
- ✚ Un territoire : indivisible ;
- ✚ Une seule armée : Armée malienne et républicaine ;
- ✚ Un but : le développement du pays dans le dialogue, la justice et la bonne gouvernance.

Cependant des questions demeurent :

- Peut-on conclure que le modèle de décentralisation choisi est compatible avec les attentes et prescriptions du pacte national et même les attentes des populations ?
- Le processus de décentralisation basé fondamentalement sur le vote est-il le cadre adéquat pour l'expression et la résolution des questions identitaires ?
- Le serment écrit et prît solennellement engage t-il traditionnellement les acteurs ?
- Comment prévenir la désertion dans les services publics et l'armée dans le but avoué d'attaquer la République ?

2.4. Profil des négociateurs (trices)

Au niveau national

Le groupe de négociateurs (trices) doit inclure en son sein la diversité culturelle et ethnique du Mali. Ce groupe mettra en place une commission plus restreinte engage les négociations selon les directives du groupe et qui lui rend compte. Les représentants des associations de lutte pour la promotion des droits humains comme TEMEDT doivent être aux avant postes des négociateurs.

Le groupe des négociateurs (trices) doit répondre aux critères suivants :

- ✓ Hommes et femmes jouissant pleinement de leurs droits citoyens, ayant assumé de hautes fonctions dans la gestion des affaires publiques et connaissant les arcanes de la diplomatie internationale ;
- ✓ Aucune ambition pour des postes électifs les cinq années suivant la fin des négociations ;
- ✓ Conception laïque avérée de la gestion de la République ;

Au niveau international

Le groupe des négociateurs (trices) au niveau international doit répondre aux critères suivants :

- ✓ Hommes et femmes jouissant pleinement de leurs droits citoyens, ayant assumé de hautes fonctions dans la gestion des affaires publiques et connaissant les arcanes de la diplomatie internationale ;
- ✓ Aucun intérêt particulier manifeste ou de son pays pour les ressources minières et naturelles de la zone de conflit pouvant entacher sa sincérité et son indépendance ;
- ✓ Bonne connaissance du Mali et des communautés du nord du Mali ;
- ✓ Conception laïque avérée de la gestion de la République ;
- ✓ Inexistence d'antécédents de conflits graves (guerre) avec le pays du négociateur/négociatrice.

Tableau 1 : Présentation des futurs possibles

TYPE ETAT	ARGUMENTS POUR	ARGUMENTS CONTRE	DECISION FINALE	FACTEURS D'OCCURENCE OBLIGATOIRE
<p>INDEPENDANCE</p> <p>L'indépendance vise à la sécession d'un État, d'une province ou d'un territoire par rapport au pays auquel il appartient</p>	<p>INACCEPTABLE</p>	<p>Arrêt du processus de construction de la nation malienne</p> <p>Consacre la partition du pays</p> <p>Entraîne une perte considérable de ressources économiques (terres, forêts, points d'eau, mines)</p> <p>Renforce l'enclavement du Mali</p> <p>Risques majeurs de conflits le long des frontières</p> <p>Menaces transfrontalières et trafics illicites aggravés et complexes dans leur éradication</p> <p>Dépression consanguine à long terme pour certaines composantes ethniques</p>	<p>REJET</p>	<p>Crise majeure justifiant une guerre totale d'indépendance avec l'adhésion de l'ensemble des communautés du nord principalement les sonrais et les arabes et les touareg ;</p> <p>Reconnaissance internationale de la guerre et de l'indépendance</p>

TYPE ETAT	ARGUMENTS POUR	ARGUMENTS CONTRE	DECISION FINALE	FACTEURS D'OCCURENCE OBLIGATOIRE
<p>CONFEDERATION</p> <p>Elle est constituée d'Etats décidant de mettre en commun certaines compétences par un traité international. Les Etats restent donc indépendants sur les compétences qu'ils n'ont pas déléguées</p>	<p>Sans objet dès lors que l'indépendance est rejetée</p> <p>Elle aurait supposée de :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Délimiter les frontières des deux états : « Mali Nord et Mali Sud » ○ Accorder une souveraineté aux deux zones sur les territoires délimités avec la possibilité de mutualiser de certaines fonctions : défense, monnaie, ○ Développer une coopération économique et culturelle entre les deux zones ○ Favoriser la cohésion interne des états ○ Promouvoir la diversité culturelle ○ Renforcer la sécurité des frontières avec l'installation de plusieurs cordons dans les zones sensibles ○ Garantir la liberté et les droits des peuples 			

	<ul style="list-style-type: none"> ○ Assurer une meilleure coordination des fonctions en partage (politiques de défense et de sécurité, projets/programmes inter- états....) ○ Avoir des textes et des mécanismes précis dans la la mise en œuvre des actions communes de coopération bi et multilatérales (durée des échanges, capacités des acteurs, nature des besoins etc.) <p>Alors la confédération pourrait être envisagée entre les pays qui comptent au sein de leurs populations des communautés touaregs (Mali, Niger, Algérie, Mauritanie, Burkina Faso)</p>
--	---

TYPE ETAT	ARGUMENTS POUR	ARGUMENTS CONTRE	DECISION FINALE	FACTEURS D'OCCURENCE OBLIGATOIRE
<p>FEDERATION</p> <p>La fédération est une forme d'Etat composé. Il existe un Etat fédéral et des Etats fédérés. Leurs rapports sont entièrement réglés par la Constitution fédérale donc par des rapports de droit interne. Au plan international, seul l'Etat fédéral est reconnu, les Etats fédérés étant d'ailleurs pour l'essentiel dépourvus de compétences internationales</p>	<p>Création d'ensembles géographiquement homogènes avec forte potentialité de développement endogène</p> <p>Pouvoir central renforcé mais avec une plus grande autonomie des états fédérés</p> <p>Pouvoir accru des élus locaux</p>	<p>Menaces lourdes sur la construction nationale</p> <p>Exacerbation des revendications identitaires des communautés minoritaires</p> <p>Déséquilibre inter- états /dépendance des Etats moins nantis en ressources des autres composantes de la fédération</p> <p>Fragilité du système de défense des états par la mise en place un système de d'auto- défense par région</p> <p>Risques d'opposition dans les systèmes étatiques des deux pays et de faible niveau d'intégration des modèles économiques</p>	<p>REJET</p>	<p>Crises majeures amenant toutes les régions du Mali ou la grande majorité de celles ci demandent un Etat fédéral à travers des organes représentatifs et légitimes (qualité, nombre,</p>

TYPE ETAT	ARGUMENTS POUR	ARGUMENTS CONTRE	DECISION FINALE	FACTEURS D'OCCURENCE OBLIGATOIRE
<p>AUTONOMIE L'Etat autonome ou régional, apparu est une forme de démantèlement partiel de l'Etat unitaire. Mais en préservant son unité L'autonomie, généralement vaste est reconnue par la constitution aux entités sub-étatiques, région ou communauté autonome : politique, législatif ou bien d'autres domaines</p>	<p>Intégrité territoriale préservée Répond au pacte national signé en 1991 donc susceptible de mettre fin aux conflits récurrents Une plus grande liberté d'action pour la gestion des affaires publiques des collectivités Développement de plusieurs initiatives : (i) la création des pôles économiques dynamiques (PED) dans les régions du Nord, (ii) le développement de l'intercommunalité, (iii) coopération avec d'autres puissances étrangères plus souple et sans contrôle de l'Etat centrale</p>	<p>Coût d'arrêt à la construction d'une nation malienne Méconnaissance du pacte par la majorité des populations maliennes et particulièrement celles du nord Exacerbation des conflits ethniques et renforcement du système de gestion traditionnelle essentiellement féodale Difficile le décollage économique suite à la faible capacité de mobilisation des ressources internes des collectivités Risques élevés d'accaparement des ressources par une minorité en connexion avec les puissances étrangères Risques de soulèvement des autres composantes ethniques du Mali qui pensent avoir contribué par leurs ressources de façon solidaire au développement des régions du Nord</p>	<p>REJET</p>	<p>Référendum des populations maliennes sur le maintien du pacte et son application Incapacité totale de l'armée à récupérer les régions nord et acceptation des autres composantes ethniques des régions nord Création de groupes d'auto-défense pour les collectivités</p>

TYPE ETAT	ARGUMENTS POUR	ARGUMENTS CONTRE	DECISION FINALE	FACTEURS D'OCCURENCE OBLIGATOIRE
<p>ETAT DECENTRALISE</p> <p>L'Etat unitaire se rencontre désormais le plus souvent sous une forme adaptée et plus souple : l'Etat décentralisé. Il accorde donc certaines compétences et une certaine latitude d'action aux collectivités locales.</p>	<p>Intégrité du territoire préservée Diversité culturelle préservée et renforcement de la cohésion inter communautaire Reconstitution du potentiel économique important et reconstruction du tissu économique en mettant en poursuivant la mise en œuvre des projets et programmes structurants dans les régions Nord Répartition solidaire des ressources nationales Renforcement du système démocratique basé sur les élections et recul de la féodalité dans les relations sociales intra et inter communautaires Meilleur contrôle des frontières et des menaces transfrontalières</p>	<p>Convoitise par les puissances étrangères des ressources naturelles et minières de ces zones</p>		<p>Recouvrer l'intégrité du territoire Evaluer le Pacte national de 1992 et l'accord d'Alger. Rétablir les autorités locales et régionales en place avant l'agression Mettre en place un système sécuritaire de défense du territoire national et des zones transfrontalières Assainir l'environnement des affaires et renégocier les contrats relatifs à l'exploitation des ressources minières du nord Mali Améliorer la communication gouvernementale sur les questions du nord</p> <p>Renforcer les capacités des médias (organes publiques et privés) et autres vecteurs sociaux dans le traitement de l'information</p>

ANNEXES

REPUBLIQUE DU MALI
Un Peuple - Un But - Une Foi

**DECLARATION CONJOINTE DES MOUVEMENTS ET FRONTS UNIFIES DE
L'AZAOUAD (MFUA) ET DU MOUVEMENT PATRIOTIQUE MALIEN GANDA
KOY (MPMGK).**

1. *L'Armée Révolutionnaire de Libération de l'Azaouad (ARLA) représenté par son Secrétaire Général Abdourahmane Ag Galla;*
 2. *Le Front Islamique Arabe de l'Azaouad (FIAA) représenté par son Secrétaire Général Boubacar Sadeck Ould Mahmoud;*
 3. *Le Front Populaire de Libération de l'Azaouad (FPLA) représenté par son Secrétaire Général Zeïdan Ag Sidalamine;*
 4. *Le Mouvement Populaire de l'Azaouad (MPA) représenté par son Secrétaire Général Iyad Ag Ghali;*
 5. *Le Mouvement Patriotique Malien Ganda Koy (MPMGK) représenté par son Chef du Mouvement le Capitaine Abdoulaye Hamadahamane MAIGA.*
- Considérant que le Mali est **UN** et **INDIVISIBLE**;
 - Considérant le caractère national du Problème du Nord;
 - Considérant la volonté du Peuple malien et des autorités politiques de régler définitivement ce Problème par le dialogue, la coutume et les traditions;
 - Considérant que le Pacte National est le cadre approprié pour résoudre la crise du Nord;
 - Considérant la nécessité de préserver l'unité nationale et l'intégrité territoriale et d'assurer la sécurité de toutes les populations sans distinction de race ou d'ethnie :

**Les Mouvements et Fronts Unifiés de L'Azaouad et le Mouvement Patriotique Malien
Ganda Koy :**

1. Proclament leur attachement sans réserve à la Constitution de la République du Mali dans toutes ses dispositions, à l'unité nationale et au respect de l'intégrité du territoire;
2. Félicitent le Peuple malien tout entier et son Gouvernement pour les efforts engagés en faveur de la résolution pacifique de ce douloureux conflit.
3. S'engagent avec toutes les composantes de la Nation à défendre l'intégrité territoriale, la souveraineté du Mali, et à préserver l'unité nationale;
4. S'engagent à s'impliquer individuellement et collectivement dans la consolidation de la Paix et de la réconciliation entre toutes les composantes de la Nation afin de recréer entre elles cette atmosphère d'antan faite d'échanges, d'alliances, de fraternité et de tolérance;
5. Condamnent et rejettent toute forme de violence, et d'intolérance comme moyens d'expression politique, sociale et économique ;
6. Recommandent pour la stabilité et la sécurité du Mali l'application correcte, diligente et équitable du Pacte National et des accords complémentaires au profit des populations des Régions du Nord;
7. Remercient vivement l'ensemble de la Communauté internationale pour son appui au processus de paix;
8. Recommandent la création de conditions morales, matérielles et psychologiques pour le retour des populations déplacées du fait de l'insécurité, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du pays et faciliter leur réinsertion;
9. Recommandent la poursuite et l'intensification des actions de développement pour une intégration socio-économique réelle des Régions du Nord au reste du pays;

10. Sollicitent, dans un souci de pardon et de réconciliation entre tous les fils du pays, le vote par l'Assemblée Nationale d'une Loi d'amnistie générale portant sur toutes les infractions commises pendant la période du conflit armé;

11. Exhortent les Peuples frères et les Gouvernements d'Afrique de : l'Angola, du Burundi, du Liberia, du Niger, du Rwanda, du Sénégal, de la Sierra Leone, de la Somalie et du Soudan à fêter à leur tour leur Flamme de la Paix.

12. Et enfin proclament solennellement et de façon irréversible la dissolution de leurs mouvements et fronts respectifs.

Que vive éternellement la FLAMME DE LA PAIX au Mali et dans le monde.

Ont signé :

- Pour l'Armée Révolutionnaire de Libération de l'Azaouad : **Abdourahmane Ag Galla ;**
(*Secrétaire Général*).

- Pour le Front Islamique Arabe de l'Azaouad : **Boubacar Sadeck Ould Mahmoud;**
(*Secrétaire Général*).

- Pour le Front Populaire de Libération de l'Azaouad : **Zeïdan Ag Sidalamine ;** (*Secrétaire Général*).

- Pour le Mouvement Populaire de l'Azaouad : **Iyad Ag Ghali;** (*Secrétaire Général*).

- Pour le Mouvement Patriotique Malien Ganda Koy : **Capitaine Abdoulaye Hamadahamane MAIGA** (*Chef de Mouvement*).

Tombouctou, le 27 mars 1996

SERMENT CONJOINT

1. M. Abdrahamane Ag Galla de l'Armée Révolutionnaire de Libération de l'Azaouad
2. M. Boubacar Sadeck Ould Mahmoud du Front Islamique Arabe de l'Azaouad
3. M. Zéïdane Ag Sidalamine du Front Populaire de Libération de l'Azaouad
4. M. Iyad Ag Ghali du Mouvement Populaire de l'Azaouad
5. Capitaine Abdoulaye H. MAIGA du Mouvement Patriotique Malien Ganda Koy

1. "Vous engagez- vous à respecter la forme républicaine et la laïcité de l'Etat du Mali et à respecter sa Constitution en toutes circonstances ?"
2. "Vous engagez- vous avec toutes les composantes de la Nation à défendre l'intégrité territoriale, la souveraineté du Mali, et à préserver l'unité nationale ?"
3. "Vous engagez- vous de façon irrévocable à dissoudre vos Mouvements respectifs, et à mettre à la disposition des autorités du Mali tous vos combattants ainsi que les armes qu'ils détiennent ou pourraient détenir ?"
4. "Vous engagez- vous à vous impliquer individuellement et collectivement en accord avec les autorités légales et sous leur contrôle dans la consolidation de la Paix et de la réconciliation entre toutes les composantes de la Nation ? "
5. "Vous engagez- vous à ne plus jamais faire recours à la violence comme moyens d'expression politique, sociale et économique ?"

"Oui. Je m'engage"

Ont prêté serment :

- Pour l'Armée Révolutionnaire de Libération de l'Azaouad : Abdrahamane Ag Galla (Secrétaire Général).
- Pour le Front Islamique Arabe de l'Azaouad : Boubacar Sadeck Ould Mahmoud (Secrétaire Général).
- Pour le Front Populaire de Libération de l'Azaouad : Zéïdane Ag Sidalamine (Secrétaire Général).
- Pour le Mouvement Populaire de l'Azaouad : Iyad Ag Ghali (Secrétaire Général).
- Pour le Mouvement Patriotique Malien Ganda Koy: Capitaine Abdoulaye Hamadalamine MAIGA (Chef de Mouvement).

Tombouctou, le 27 mars 1996

CARTE AZAWAD

Le Pacte National : Processus de négociation et de signature

Il est le produit d'un large consensus national malien et international dont les différentes étapes sont :

- **La Conférence Nationale** (29 juillet - 12 août 1991) qui s'est penchée sur le problème du Nord et recommandé la tenue d'une Conférence spéciale sur le Problème du Nord ;
- **La Réunion technique préparatoire de Ségou** (25-27 novembre 1991) qui a enregistré la participation de hauts cadres de l'administration, de la société civile dont des représentants des trois régions du Nord. Elle a abouti à l'élaboration de deux documents essentiels, l'un traitant des questions politiques et institutionnelles du Problème du Nord, et l'autre se rapportant aux aspects de développement ;
- **La Rencontre d'El Goléa** (Algérie) du 10 au 13 décembre 1991, des quatre (4) Mouvements armés (MPA, FIAA, FPLA et ARLA) ayant abouti à la naissance des Mouvements et Fronts Unifiés de l'Azawad (MFUA) regroupés au sein d'une Coordination chargée d'engager le processus de négociations avec le Gouvernement malien sous l'égide de l'Algérie en qualité de Médiateur officiellement choisi par le CTSP et le Gouvernement de la République du Mali ;
- **La Conférence de Mopti** (16-18 décembre 1991), organisée sous la présidence de son SE Amadou Toumani TOURE, Président du CTSP et Chef de l'Etat. Les participants dont les représentants des MFUA conduits par une délégation du Médiateur, ont adopté un document sous forme d'Aide-mémoire dans lequel toutes les parties en présence ont proclamé leur volonté d'aboutir à une solution négociée dans le cadre de l'unité nationale et de l'intégrité territoriale du Mali. **Cet Aide-mémoire a servi de base consensuelle aux futures négociations.**

Au cours de ce Regroupement historique du Mali nouveau et démocratique à Mopti, **huit documents** ont fait l'objet de discussion et ont été entérinés par les conférenciers notamment :

1. le mémorandum relatif aux questions politiques et institutionnelles,
2. le projet d'ordonnance sur les conditions de la libre administration des collectivités territoriales ;
3. le plan d'urgence pour les régions de Tombouctou, Gao et Kidal ;
4. la note relative à la création d'un fonds d'assistance sociale aux victimes de l'insécurité,
5. la note relative à la définition d'un fonds de développement et de réinsertion pour les régions de Tombouctou, Gao et Kidal ;
6. la note relative à la définition d'un cadre réglementaire incitatif à l'organisation dans les 6^e, 7^e, 8^e régions ;
7. la note relative à la méthodologie d'élaboration des programmes régionaux et locaux de développement ;
8. la note relative à l'organisation d'un système de financement dans les 6^{ème}, 7^{ème}, 8^{ème} régions.

- **La Rencontre d'Alger** du 29 au 30 décembre 1991 entre les autorités maliennes et algériennes pour définir les axes et stratégies des négociations et de la médiation algérienne ;

- **La Première Réunion d'Alger** du 22 au 24 janvier 1992 qui a abouti dès la première séance de négociation sous l'égide du Gouvernement de la République Algérienne à un accord sur les points suivants :

- la signature d'une trêve ;
- la libération réciproque des prisonniers ;
- la mise en place d'une commission Indépendante d'enquête ;
- la nécessité de la poursuite de négociations.

- **La Deuxième Réunion d'Alger** du 15 au 19 février 1992 caractérisée par l'absence des principaux responsables des MFUA. Le Gouvernement malien a remis au Médiateur officiel algérien pour transmission aux MFUA en tournée d'information et de sensibilisation de leurs Bases respectives sa réponse aux revendications MFUA enregistrées par la Rencontre de Mopti.

- **La Troisième Réunion d'Alger** du 15 au 20 mars 1992 au cours de laquelle les grands axes du Pacte National ont été identifiés et acceptés par le Gouvernement malien et les MFUA avec l'appui du Médiateur officiel algérien notamment ses principes directeurs en son Titre I :

1. Le présent Pacte est le cadre dans lequel seront restaurées la paix juste et définitive dans le Nord du Mali et la réconciliation nationale entre tous les Maliens.

2. Le contenu du présent Pacte est un engagement solennel et des dispositions irréversibles convenues par les deux Parties, liant tous les Maliens réconciliés et leurs institutions. A cet égard, la pérennité des dispositions statutaires de ce Pacte et la mise en œuvre de ses autres dispositions seront garanties par l'État.

3. Les dispositions du présent Pacte constituent un ensemble indissociable dont la mise en œuvre sera menée conformément au calendrier défini dans le Pacte lui-même.

4. Les dispositions du présent Pacte sont applicables dans le Nord du Mali appelé 6^e, 7^e et 8^e Régions par le Gouvernement et Azawad par les Mouvements et Fronts Unifiés de l'Azawad.

Le Gouvernement de la République du Mali n'est pas opposé à l'appellation "Azawad" pour ces Régions. Cependant, il reste respectueux du droit des populations de décider librement de l'appellation de leur terroir local, régional et interrégional et, en attendant que ces populations puissent exercer ce droit par le biais de leurs instances élues locales, régionales et interrégionales et ce dès leur première session, les deux Parties, devant la nécessité de faire prévaloir la restauration de la paix dans cette partie du territoire national, ont décidé de la désigner à travers ce Pacte par **Nord du Mali.** »

Ces différentes rencontres ont débouché le 11 avril 1992 sur la signature à Bamako du **Pacte National** par les MFUA à travers leur Coordinateur Zahabi Ould Sidi Mohamed .et dont la mise en œuvre a porté sur :

- **Le volet institutionnel** à travers la Décentralisation consacrée par la Loi n°93/008 P-RM du 11 février 1993 fixant la libre administration des collectivités territoriales. Pour créer les conditions de reprise des activités de développement dans les régions du Nord à travers des ONG et les services techniques et administratifs dans un esprit de participation des populations , des Collèges Transitoires d'Arrondissement (C.T.A.) ont été mis en place.

- **Le volet militaire** qui s'est traduit par l'intégration en avril 1993 et en octobre 1996, de 2.540 combattants des MFUA et des populations des Régions du Nord dans les corps en uniforme de l'Etat et dans la Fonction Publique à raison de 2.090 au titre de l'Armée, de la Gendarmerie et de la Garde Nationale ; 150 policiers, 100 douaniers, 50 agents des Eaux et Forêts, et 150 dans les administrations civiles. Cette intégration a été complétée par un recrutement spécial de 250 jeunes du MPMGK dont 147 au titre de l'Armée, 73 à la Gendarmerie et 30 dans d'autres corps civils de la Fonction Publique ;

- **Le volet socio-économique** relatif à la réinsertion des combattants démobilisés a concerné 9.509 ex-combattants par le financement de 866 projets individuels ou collectifs pour un coût total de 8.763.875 dollars US dont 1.175.000 dollars US ont servi à payer les primes de démobilisation au terme du cantonnement.

Ce financement a été réalisé sous forme de subventions à travers un Fonds Spécial (Trust Fund) mis en place par le PNUD auquel ont contribué les USA, le Canada, la Norvège, les Pays Bas, la France, la Belgique, le Japon, la Suisse et le Mali pour un montant total arrêté au 31 décembre 1997 à 9.691.313 dollars US.

Le projet monté à cet effet et intitulé Programme d'Appui à la Réinsertion des Ex-Combattants (PAREM) a pris fin le 31 décembre 1997. Pour renforcer ses résultats jugés positifs mais fragiles, il a été convenu de mettre en place un autre programme dit de Consolidation des Acquis de la Réinsertion (CAR/Nord) dont le coût s'élève à 4.532.000 dollars US sur lesquels la Norvège, le Canada et le Mali ont déjà contribué respectivement pour 1.000.000 dollars US, 1.000.000 DC et 500.000.000 FCFA en 1998. Le Gouvernement a reconduit le même montant en 1999 et l'a inscrit au budget 2000.

Ces derniers financements consentis sous forme de prêts remboursables doivent permettre le financement d'autres projets de jeunes, dans un esprit d'opérations 'revolving'.

L'opération de rapatriement des populations déplacées et/ou réfugiées venant de l'Algérie, de la Mauritanie et du Burkina Faso, a officiellement pris fin en décembre 1997 suite à la signature des Accords de rapatriement volontaire dans la dignité et la sécurité desdites populations en relation avec le HCR, le 6 avril 1994 avec la Mauritanie, le 27 juillet avec le Burkina Faso et le 23 août 1994 avec l'Algérie et le FIDA.

La viabilisation des sites d'accueil des populations rapatriées a mobilisé toutes les formes d'aide tant au plan national, bilatéral, multilatéral et la coopération décentralisée.

La plupart des volets ci-dessus indiqués ont bénéficié de financements confirmant ainsi l'intérêt et l'engagement des partenaires auprès du Gouvernement pour régler le problème du Nord dans ses causes objectives et ont fait l'objet d'une communication spéciale lors de la Table Ronde organisée à Genève en octobre 1998 par le Gouvernement et ses Partenaire Techniques et Financiers sur la Stratégie Nationale de Lutte contre la Pauvreté (SNLP).

Face à l'insécurité résiduelle, le 1er Président démocratiquement élu de la 3ème République, Son Excellence Alpha Oumar KONARE et son Gouvernement ont entrepris plusieurs actions tant à l'intérieur du pays qu'en direction des Etats voisins et autres partenaires pour trouver une solution définitive au problème. Pour appuyer cette campagne le Gouvernement a produit un "**Livre Blanc**" en décembre 1994 sur le Problème du Nord du Mali.

Les Rencontres de Tamanrasset du 16 au 20 avril 1994 et d'Alger du 10 au 15 mai 1994 sous l'égide du médiateur ont permis au Gouvernement et aux Mouvements et Fronts Unifiés de l'Azawad (MFUA) de déterminer le quota d'intégration des combattants des MFUA dans les différents corps des Forces Armées et de Sécurité, et dans les autres corps civils de la Fonction Publique, ainsi que leur réinsertion socio économique aux moyens de micro projets de développement.

La Rencontre de Tamanrasset du 27 au 30 juin 1994

Les Représentants du Gouvernement du Mali et ceux des Mouvements et Fronts Unifiés de l'Azawad (MFUA) se sont réunis à Tamanrasset du lundi 27 au jeudi 30 juin 1994 pour examiner la situation sécuritaire grave qui prévaut au Mali en général et dans le Nord du pays en particulier depuis les derniers événements.

Au cours de cette réunion, présidée par les représentants de la République Algérienne Démocratique et Populaire, pays médiateur, les deux parties ont fait une analyse sans complaisance des facteurs négatifs qui ont contribué à la dégradation de cette situation. Elles

ont marqué leur ferme volonté de surmonter les difficultés et incompréhensions du moment et de poursuivre leurs efforts pour l'exécution correcte et sincère du Pacte National et des mesures prises à Alger le 15 mai 1994 dans l'intérêt supérieur de toutes les populations du Mali. A cet effet, les parties ont exprimé leurs préoccupations concernant :

- la situation sécuritaire dans le Nord ;
- la gestion des « intégrés » ;
- les unités spéciales ;
- la commission d'enquête ;
- la lutte contre le banditisme.

Au terme de leurs débats, les deux parties ont convenu de qui suit :

1) DE LA SITUATION SECURITAIRE DANS LE NORD

Tout en condamnant fermement les dérapages incontrôlés qui ont été à l'origine d'évènements tragiques, les deux parties, vivement préoccupées par la situation sécuritaire dans le Nord, soulignent que la mission des renforts militaires consiste dans la protection de toutes les populations et le rétablissement de la sécurité. Leur retrait se fera progressivement par l'autorité compétente en fonction de l'amélioration de la situation sécuritaire et de la mise en place des Unités Spéciales.

2) DE LA GESTION DES « INTEGRES »

Les deux parties conviennent :

- du retour des « intégrés » dans la confiance et la sécurité;
- de leur cantonnement temporaire au niveau de sites appropriés;
- de leur utilisation dans le cadre de missions de l'Etat-major.

Des missions de sensibilisation seront organisées auprès des garnisons et des bases MFUA en vue du retour des « intégrés » dans leurs unités respectives où ils seront gérés en tant que militaires à part entière, exclusivement soumis à la hiérarchie de l'Armée.

3) DES UNITES SPECIALES

Les deux parties décident de s'en tenir aux conclusions de la rencontre tenue à Alger du 10 au 15 mai 1994 et insistent sur la nécessité de mettre ces unités en place dans les meilleurs délais.

4) DE LA COMMISSION D'ENQUETE

Les deux parties demandent aux services compétents, conformément aux dispositions du Pacte National, de diligenter les enquêtes sur les derniers incidents survenus dans le Nord du pays.

5) DE LA LUTTE CONTRE LE BANDITISME

Les MFUA s'engagent à intensifier la sensibilisation et l'information au niveau de toutes les bases afin de contribuer à l'élimination des facteurs d'insécurité.

De son côté le gouvernement du Mali garantira effectivement à travers les forces armées et de sécurité, le maintien de l'ordre public et la protection des personnes et des biens dans le respect strict de l'honneur et de la dignité humaine. Il s'engage à mener une campagne d'information et de sensibilisation, sur les problèmes de sécurité auprès de toutes les populations.

Les deux parties décident de lutter énergiquement contre le phénomène du banditisme sous toutes ses formes et quelque soit son origine et de conjuguer leurs efforts sur le terrain pour son éradication afin de sécuriser toutes les populations sans exclusive aucune.

Les deux parties s'engagent à proscrire tout acte de nature à compromettre et / ou à retarder l'application du Pacte National et des conclusions de la rencontre d'Alger du 15 mai 1994.

Les deux parties réaffirment leur confiance mutuelle et décident de se rencontrer périodiquement pour évaluer les progrès accomplis dans le cadre de la restauration et de la consolidation de la sécurité.

Les deux parties s'engagent à réunir les conditions de sécurité nécessaire au lancement des opérations de développement.

Les deux parties et le médiateur se sont félicités des résultats positifs auxquels ils ont abouti durant cette rencontre, résultats de nature à permettre la consolidation du Pacte National.

Les deux parties ont exprimé leur vive reconnaissance et leurs remerciements au Gouvernement de la République Algérienne Démocratique et Populaire pour l'accueil chaleureux et l'hospitalité toute fraternelle qui leur ont été réservés durant leur séjour à Tamanrasset.

La partie gouvernementale est représentée par M. Dioncounda TRAORE, Ministre d'Etat, Ministre de la Défense, la Coordination des MFUA par son Coordinateur M. Abdourahmane GALLA et le Pays Médiateur par M. SALAOUANDJI Tédjini, Directeur des Relations Bilatérales, Ministère des Affaires Etrangères

Cet Accord n'a pas pu empêcher l'assassinat du Coopérant suisse Jean Claude Berberat, le 05 octobre 1994 à Niafunké ayant motivé une réunion extraordinaire consacrée au Problème du Nord le 31 octobre 1994 à Kouloba sous la très haute présidence du Chef de l'Etat. Elle était élargie au Médiateur, aux MFUA, aux Ministres de la Défense et de la Sécurité.

L'examen du rapport d'étape n°7 sur l'état de mise en œuvre des recommandations de Tombouctou 95, discuté le **03 juillet 1998** en Commission Paritaire exceptionnellement présidée par le Chef de l'Etat, le Président Alpha Oumar KONARE, en présence du Premier Ministre et de plusieurs membres du Gouvernement, a permis de noter des résultats positifs.

L'Administration qui avait déserté les zones concernées à cause de l'insécurité a été réinstallée, avec cependant de nombreuses difficultés à surmonter, liées à la fois au manque d'infrastructures et de moyens de transport, à la difficulté de maintenir en poste les cadres affectés dans ces zones difficiles, et à l'encadrement de populations nomades qui se remettent avec peine de ces nombreuses et douloureuses années de conflit aux conséquences multiformes.

Enfin, des Unités Spéciales, dénommées Unités Méharistes, et d'autres corps de sécurité (police de proximité) ont été mise en place afin de lutter efficacement contre le banditisme résiduel persistant.

La situation politique nationale a été marquée au cours des deux mandats du Président Konaré par la consolidation des partis et associations politiques, la tenue régulière des élections, l'animation de la vie politique au sein de l'Assemblée Nationale, l'implication de la société civile dans la gestion des conflits socio-politiques et identitaires. Elle été marquée aussi par la contestation parfois violente des élections législatives et présidentielles de 1997 par une partie de la classe politique malienne malgré la mise en place d'une Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI) et un dispositif réglementaire et institutionnel consensuel.

La **Loi n°01- 043 du 07 juin 2000** créant la commune rurale d'Alata (Cercle de Menaka) et celle d'Intadjedit (Cercle de Tin Essako) a mis fin aux revendications de la Milice armée d'Ibrahim Bahanga, de la tribu des Ifergoumessen et ancien combattant du MPA dissous grâce aux efforts de médiation du Ministre Ousmane SY entre les différents acteurs politiques des Régions de Kidal et de Gao. Cette création de deux communes rurales constitue une

réponse démocratique et républicaine à une question administrative aux enjeux désormais bien identifiés par les pouvoirs publics

Le 22 septembre 2001 a été fêté à Kidal dans la paix et l'espérance aux couleurs du Mali pluriel et démocratique.